

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG, SUISSE
FACULTÉ DES SCIENCES
DÉPARTEMENT DE MÉDECINE

En collaboration avec la
HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE DE SPORTS DE MACOLIN

Éducation physique et instruction militaire préparatoire dans la
Suisse de l'Entre-deux-guerres

Travail final pour l'obtention du Master en
Sciences du Mouvement et du sport
Option Enseignement

Conseiller: Prof. Dr. André GOGOLL
Co-conseiller-ère: Dominique FRANKHAUSER

Arnaud CLÉMENT
Fribourg, Janvier, 2015

Éducation physique et instruction militaire préparatoire dans la Suisse de l'Entre-deux-guerres

Table des matières

Résumé

Introduction

1. Sémantique

1.1. Éducation physique, gymnastique ou sport ?

1.1.1. Éducation physique

1.1.2. Gymnastique

1.1.3. Sport

2. Origines et enjeux militaires de l'éducation physique

2.1. Enseignement obligatoire de la gymnastique scolaire

2.2. Éducation physique militarisée

3. Éducation physique dans la société helvétique au sortir de la Grande Guerre (1918-1929)

3.1. Renouveau

3.2. Démilitarisation

3.3. Gymnastique féminine

3.4. Ordonnance sur l'instruction préparatoire de 1928

3.4.1. Évolution des effectifs dans la première moitié de l'Entre-deux-guerres

3.5. Revue de presse des années vingt

3.5.1. Introduction et méthodologie

3.5.2. Formation physique et militaire des jeunes

4. Éducation physique et instruction militaire préparatoire face à une Europe en crise (1930-1940)

4.1. Instruction prémilitaire obligatoire

4.1.1. Évolution des effectifs dans la seconde moitié de l'Entre-deux-guerres

4.2. Revue de presse des années trente

4.2.1. Éducation physique et fascisme au début des années trente

4.2.2. Jeux olympiques

a. Débats autour du financement

b. Compétitions

c. Bilan et remises en question

4.2.3. Réorganisation de l'instruction préparatoire

a. Débats

b. Résultats

Conclusion

Bibliographie

Résumé

Au tournant du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle, l'éducation physique suisse connaît une émulation décisive quant à son futur développement. En effet, elle est en passe, pour la première fois, de connaître une légitimité législative. Les tenants de la gymnastique traditionnelle sont en plein conflit avec les nouvelles pratiques sportives importées de Grande-Bretagne. La Grande Guerre aura comme conséquence d'amener un vent de réformes sur la scène éducative. Un renouveau intervient ainsi durant les Années folles, apportant un sentiment d'insouciance et de liberté. Une place particulière est apportée à un acteur ignoré auparavant : la jeunesse. Elle sera au cœur de toutes les attentions, particulièrement celles des politiques. La crise de 1929 laisse entrevoir une nouvelle débâcle européenne et l'ambiance des années trente sera dictée par les États totalitaires. La jeunesse sera justement leur cible de prédilection. C'est alors qu'ils l'étatiseront et l'érigeront comme modèle de la nation.

La Suisse dans tout ça se trouve prise en étau entre l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste. Elle se posera beaucoup de questions en ce qui concerne la tactique militaire à adopter face à cette menace grandissante et tentera par de nombreux moyens d'améliorer son système défensif. La tentation de prendre exemple sur ses voisins pour l'encadrement de la jeunesse se fera ressentir à certains moments mais jamais le pas ne sera franchi. L'éducation physique jouera toutefois un rôle capital dans la préparation des futurs soldats et profitera du contexte tendu pour s'imposer un peu plus dans les milieux scolaires. Elle se rendra surtout indispensable par l'intermédiaire de l'instruction militaire préparatoire qui avait été introduite en 1876. Elle subira quelques réformes durant l'Entre-deux-guerres mais restera facultative malgré les tentatives de la rendre obligatoire au début de la Seconde Guerre mondiale, montrant ainsi la volonté du peuple helvétique de s'opposer à une quelconque étatisation.

L'éducation physique parviendra donc à tirer son épingle du jeu et se profilera toujours plus comme un acteur indispensable de l'école et du bien-être de l'enfant. Son institutionnalisation s'en trouvera accélérée au milieu du XX^{ème} siècle avec la création de l'*École fédérale de gymnastique et de sports* de Macolin et trouvera son apogée avec la loi de 1972 introduisant un minimum obligatoire de trois heures de sport par semaine.

Introduction

Plongé dans le contexte de l'Entre-deux-guerres, tantôt euphorique durant les Années folles, tantôt morose à partir du crash boursier de 1929 et la montée des extrémismes, nous aborderons une thématique qui occupa la Suisse pendant près d'un centenaire, de l'*Organisation militaire* de 1874 à la *Loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports* de 1972 instaurant enfin un minimum légal hebdomadaire de sport pour les adolescents scolarisés. Nous étudierons donc une partie du lent processus d'adoption de ce principe qui sera animé de débats houleux et émotionnels, le côté militaire de l'éducation physique étant mis en avant à cette époque des totalitarismes ambiants. En effet, comme l'indique le titre de notre travail, nous nous intéresserons particulièrement à l'instruction prémilitaire obligatoire et surtout à une de ses composantes, à savoir l'enseignement préparatoire de la gymnastique au travers de divers documents. Nous analyserons ainsi des textes de loi, des manuels d'éducation physique ou encore des articles de revues et de journaux à l'aide d'œuvres de littérature secondaire.

Plusieurs auteurs se sont déjà penchés sur le sujet de l'éducation physique militaire des jeunes Helvètes. Des recherches ont été menées par l'historien du sport Lutz Eichenberger qui publie en 1994 *Die Eidgenössische Sportschule Magglingen* et relate, dans les premières pages de son ouvrage, l'évolution des pratiques sportives des adolescents suisses jusqu'à la création de l'*École fédérale de gymnastique et de sports* de Macolin en 1944. Du côté francophone, Louis Burgener est sans doute le grand spécialiste de la question. Il consacre en effet une grande partie de ses écrits à cette thématique. Certains de ses opus comme *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse* ou *L'éducation physique en Suisse : histoire et situation actuelle* nous seront d'ailleurs d'une grande utilité pour la rédaction de notre étude. Nous pouvons encore citer Marco Marcacci qui contribue à la rédaction de nombreux articles dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* et collabore à l'élaboration de l'acte de colloque *Sports en formes* avec son chapitre dévolue à l'« Institutionnalisation et « militarisation » du sport en Suisse » de 1914 à 1945.

Après s'être intéressés à la sémantique controversée du champ lexical de l'éducation motrice, nous introduirons notre sujet par un bref retour aux sources de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique tout en exposant les enjeux militaires. Dans une démarche chronologique, nous développerons ensuite notre thématique en deux chapitres distincts, le

premier se déroulant durant les années vingt et le second, durant les années trente. Ces derniers seront structurés de telle manière à expliquer les faits de la décennie concernée, dans un premier temps. Puis, dans un deuxième temps, nous aboutirons logiquement à une analyse médiatique des événements précédemment détaillés. Cette analyse se fera à la lumière de deux journaux supra-cantonaux, le *Journal de Genève* et la *Gazette de Lausanne*, ainsi que de deux revues spécialisées, une dans le domaine sportif, *Le Sport Suisse*, et l'autre dans le domaine militaire, la *Revue Militaire Suisse*. L'ampleur de ce sujet nous a poussés à ne sélectionner que les journaux helvétiques romands à plus grand tirage et les revues spécialisées de référence.

Pour l'élaboration de ce travail, plusieurs hypothèses nous ont traversé l'esprit. Un sentiment étrange nous habite en pensant à l'énoncé du Département fédéral en charge des sports, le *Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports*. Que peut donc bien avoir en commun le sport et l'armée ? Pourquoi, aujourd'hui encore, ces deux domaines sont-ils associés ? Dans le but de résoudre cette énigme, nous avons creusé dans le passé et découvert leurs ramifications communes. D'autres questions occupent alors nos pensées. Le sport en Suisse s'est-il développé et institutionnalisé sous la pression des pays voisins et la menace d'une nouvelle guerre imminente ? En d'autres termes, le sport est-il un produit de la guerre ? Doit-on son explosion à sa militarisation et à la violence permanente de l'époque ? A-t-on utilisé le sport comme moyen d'embrigadement de la jeunesse helvétique ? Enfin, la guerre est-elle la forme finale du jeu ?

1. Sémantique

1.1. Éducation physique, gymnastique ou sport ?

Dans le présent travail, il sera souvent question de ces différentes notions. C'est pourquoi, avant de se jeter à corps perdu dans sa rédaction, il nous paraît capital d'en expliquer leur origine et leur signification.

1.1.1. Éducation physique

L'éducation physique est indissociable de l'éducation d'où provient son existence. En effet, son objectif a énormément évolué au cours des siècles pour transiger d'une éducation principalement religieuse au Moyen Âge à la réalisation de l'essence humaine à la Renaissance. On ne formera alors plus uniquement des érudits. C'est ainsi que, selon Jacques Ulmann dans son ouvrage *De la gymnastique aux sports modernes*, « la nouvelle conception de l'éducation fait donc tout naturellement sa place à celle du corps, à son développement » permettant alors « d'incorporer des exercices physiques »¹. L'éducation physique va alors s'émanciper et être exploitée par divers milieux tels que l'armée ou la médecine. Toutefois, le fait marquant du XIX^{ème} n'est pas la conflictualité de ces différents courants mais bien l'émergence d'un adversaire de taille, le sport². Cette discipline, aussi connue sous le nom de gymnastique scolaire, a, dès son apparition en Suisse, une forte connotation militaire. En effet, « l'aspect disciplinaire dominait grâce à la prépondérance des exercices d'ordre »³. La notion d'éducation physique apparaît pour la première fois dans un manuel scolaire suisse en 1927⁴. Son sens varie selon ses observateurs, en témoigne les définitions données par « P. Parlebas (1981) qui propose *la conduite motrice* et détermine ainsi une science de l'action motrice, et celle de Le Boulch qui définit l'éducation physique comme « *science du mouvement*

¹ ULMANN Jacques, *De la gymnastique aux sports modernes: histoire des doctrines de l'éducation physique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965, pp. 173-176.

² *Ibidem*, pp. 275-276.

³ MARCACCI Marco, « Institutionnalisation et « militarisation » du sport en Suisse (1914-1945) » in JACCOUD Christophe et BUSSET Thomas (Sous la direction de), *Sports en formes: acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation*, Actes de la journée d'études « L'institutionnalisation du sport », Lausanne, Éditions Antipodes, 2001, p. 37.

⁴ BUCHER Walter, « Manuel 1 : éclairages théoriques, brochure 1 : Eclairages théoriques, enjeux pour la pratique » in *Education physique*, Berne, 1998, Commission fédérale de sport, p. 20.

humain » (1971) ». Il paraît donc bien illusoire de tendre vers une définition générale tant sa pratique se module avec les années⁵.

1.1.2. Gymnastique

Les origines de la gymnastique remontent à l'époque d'Homère et elle subit de nombreuses transformations au cours de son histoire qui sera marquée par l'abondance des théories des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Citons en exemple le *Turnen* de Jahn qui inspirera le modèle helvétique et aboutira à l'idéologie nationale-socialiste⁶. La gymnastique va alors viser des buts nouveaux et « permettre d'acquérir non seulement la santé mais (aussi) des qualités physiques » ainsi que « de poursuivre des fins morales. Enfin, la gymnastique prépare aux exercices militaires » et « à la défense de la nation »⁷. C'est aussi le cas en Suisse où elle est « un des véhicules du sentiment national et confédéral »⁸. Plusieurs définitions sont données par le *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*. La première affirme qu'elle « appartient aux exercices corporels ». La seconde explique que c'est un « art qui a pour but de donner au corps, par des exercices appropriés, de la force et de la souplesse ». Enfin, la dernière est empruntée à Amoros, précurseur d'un système de gymnastique militaire et prétend que « la gymnastique est la science raisonnée de nos mouvements, de leurs rapports avec nos sens, notre intelligence, nos sentiments, nos mœurs, et le développement de toutes nos facultés »⁹. Plus récemment, le *Dictionnaire historique de la Suisse* désigne la gymnastique comme « un exercice destiné à développer harmonieusement le corps humain par des mouvements ordonnés »¹⁰.

1.1.3. Sport

Son principal rival, le sport prend sa source dans l'Angleterre du XVIII^{ème} siècle, au moment de la Révolution industrielle. Il se diffusera tout d'abord dans les colonies britanniques, en Europe et aux États-Unis au XIX^{ème} siècle pour connaître ensuite une nouvelle vague de

⁵ BUCHER Walter, *op. cit.*, p. 3.

⁶ ULMANN Jacques, *op. cit.*, p. 277.

⁷ *Ibidem*, p. 292.

⁸ MARCACCI Marco, « Institutionnalisation et « militarisation » du sport en Suisse (1914-1945) », in *op. cit.*, p. 37.

⁹ LAROUSSE Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, Administration du grand dictionnaire universel, Paris, 1875, Tome 8, p. 1638.

¹⁰ MARCACCI Marco, « Gymnastique » in *Dictionnaire historique de la Suisse*, URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16333.php>, consulté le 10.10.2014.

diffusion, mondiale cette fois-ci, au cours du XX^{ème} siècle¹¹. En Suisse, il entre en scène à partir des années 1880 et devient très vite populaire. Contrairement à ses deux acolytes, « les activités sportives ont pris pied en Suisse pratiquement sans liens avec des exigences d'ordre patriotique, civique ou militaire »¹². Sa signification évolue au fil du temps. En effet, cet anglicisme est encore défini par le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Larousse comme étant un « ensemble d'amusements, d'exercices et de simples plaisirs qui absorbent une portion assez notable du temps des hommes riches et oisifs »¹³. Pourtant, à la fin du XIX^{ème} siècle, sa pratique commence à se codifier et à s'institutionnaliser. La finalité du sport semble alors souvent être la compétition. Malgré tout, son cadre reste relativement vague et il est surtout utilisé par opposition à d'autres pratiques, notamment la gymnastique¹⁴. En 1922, Pierre de Coubertin le définit dans son opus *Pédagogie sportive* en tant que « culte volontaire et habituel de l'effort musculaire intensif, appuyé sur le désir de progrès et pouvant aller jusqu'au risque »¹⁵ tandis que Thierry Terret dans son *Histoire du sport* cite Pierre Parlebas qui, en 1981, présente le sport comme « l'ensemble des situations motrices codifiées sous forme de compétition et institutionnalisées »¹⁶.

Pour résumer ce qui vient d'être exposé, le sport et la gymnastique peuvent être utilisés et faire partie intégrante de l'éducation physique et vice versa (la gymnastique étant composée entre autre d'un aspect formateur, l'éducation physique, et sportif¹⁷). « Le sport est l'un des viviers de l'éducation physique, qui lui fait des emprunts »¹⁸. Il apporte de multiples nouveautés dès son apparition mais il ne provient pas de nulle part. Ainsi, « sport et gymnastique ne se confondent pas plus qu'ils ne s'opposent »¹⁹. Une grande ambiguïté existe donc entre ces trois termes qui tantôt se liguent pour ne faire qu'un, tantôt s'affrontent dans une guerre de concepts. La plus grande prudence sera requise dans ce travail dans l'utilisation de ces frères ennemis dont on ne peut donner une définition universelle.

¹¹ TERRET Thierry, *Que sais-je ? Histoire du sport*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, p. 3.

¹² MARCACCI Marco, « Institutionnalisation et « militarisation » du sport en Suisse (1914-1945) », in *op. cit.*, p. 39.

¹³ LAROUSSE Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Administration du grand dictionnaire universel, Paris, 1875, Tome 14, p. 1035.

¹⁴ TERRET Thierry, *op. cit.*, p. 4.

¹⁵ DE COUBERTIN Pierre, *Pédagogie sportive : histoire des exercices sportifs, technique des exercices sportifs, action morale et sociale des exercices sportifs*, Librairie Philosophique J. Vrin, Paris, 1972, p. 7.

¹⁶ TERRET Thierry, *op. cit.*, p. 9.

¹⁷ MARCACCI Marco, « Gymnastique » in *op. cit.*

¹⁸ BUCHER Walter, *op. cit.*, p. 5.

¹⁹ ULMANN Jacques, *op. cit.*, p. 345.

2. Origines et enjeux militaires de l'éducation physique

2.1. Enseignement obligatoire de la gymnastique scolaire

À la fin du XIX^{ème} siècle, la Suisse et son armée de milice, face aux grandes puissances qui l'entourent et tout particulièrement face aux victoires prussiennes, cherchent à réformer son système militaire. C'est alors qu'intervient pour la première fois l'idée d'une gymnastique scolaire obligatoire avec la loi sur l'*Organisation militaire* du 13 novembre 1874²⁰. Elle explique, à l'article 81, que :

« Les cantons pourvoient à ce que les jeunes gens, dès l'âge de dix ans jusqu'à l'époque de leur sortie primaire, qu'ils la fréquentent ou non, reçoivent des cours de gymnastique préparatoire au service militaire. »

[...]

« Les cantons pourvoient, en outre, à ce que les exercices de gymnastique préparatoire au service militaire soient suivis par tous les jeunes gens depuis l'époque de leur sortie de l'école primaire jusqu'à l'âge de vingt ans. »²¹

L'éducation physique s'organise donc pour « des raisons de défenses nationales »²². Elle devient ainsi le seul domaine du primaire à dépendre de la Confédération, et plus précisément du Département militaire fédéral. Toutefois, ce principe ne se réalisera qu'en 1907 suite à un référendum âprement disputé. La loi sur l'*Organisation militaire* est alors révisée et contient un chapitre au sujet de l'« *Instruction préparatoire* »²³. Ce dernier stipule, en son article 102, que :

« Les cantons pourvoient à ce que la jeunesse masculine reçoive, pendant les années d'école, un enseignement de la gymnastique »²⁴.

²⁰ BURGENER Louis, *L'éducation physique en Suisse : histoire et situation actuelle*, Derendingen-Soleure, Éditions Habegger, 1974, vol. 1, pp. 28-30.

²¹ BURGENER Louis, *La Confédération suisse et l'Éducation physique : textes et documents 1868-1962 et situation actuelle*, Berne, Dr. A. Wanger, 1962, p. 6.

²² MARCACCI Marco, « Institutionnalisation et « militarisation » du sport en Suisse (1914-1945) », in *op. cit.*, p. 37.

²³ BURGENER Louis, *L'éducation physique en Suisse : histoire et situation actuelle*, *op. cit.*, p. 33.

²⁴ BURGENER Louis, *La Confédération suisse et l'Éducation physique : textes et documents 1868-1962 et situation actuelle*, *op. cit.*, p. 8.

Les cours préparatoires pour l'ensemble des jeunes gens à la sortie de l'école ne seront quant à eux jamais concrétisés. Leur organisation étant bien plus complexe en raison des multiples voies empruntées par ces adolescents²⁵. Ainsi, seuls les jeunes hommes scolarisés sont touchés par cette loi qui subit, comme nous l'avons vu, d'importantes influences militaires. C'est pourquoi, la gymnastique féminine qui ne reçoit aucun soutien étatique jusqu'alors ne se développera que par des canaux parallèles et restera longtemps marginalisée²⁶.

2.2. Éducation physique militarisée

L'enjeu militaire de l'éducation physique prime alors sur les autres dans le contexte de guerres permanentes de l'époque. En effet, la victoire Prusse en 1870 et la supériorité anglaise lors de la Première Guerre mondiale ont démontré toute l'utilité d'un entraînement physique. C'est le constat que fait également E. Hartmann qui affirme, dans son ouvrage *Des moyens de propagande pour le développement plus intense des exercices physiques en vue de la défense nationale*, la nécessité de la gymnastique afin d'« augmenter la force physique d'une nation »²⁷. Pierre de Coubertin lui-même met en avant la défense de la patrie pour justifier une préparation physique plus accrue. Celle-ci engendre « l'esprit de corps, la discipline, la hardiesse, l'agilité, l'endurance physique »²⁸. L'enseignement de l'éducation physique a donc une finalité militaire. « La manière dont les exercices sont dirigés habitue l'enfant à se soumettre au commandement du maître et à se plier ainsi à toute forme d'autorité ». L'emploi du drill témoigne également de l'intrusion des principes militaires dans la pédagogie et prépare l'enfant à son école de recrue.

Outre ses bienfaits disciplinaires et athlétiques, la gymnastique offre un dernier appui de taille à l'armée : le sentiment du devoir. En effet, ses pratiquants sont d'ardents patriotes et sont imprégnés d'une vision sacrée dépassant amplement le simple exercice sportif²⁹. De plus, dans un pays morcelé comme la Suisse par différentes langues, confessions et même cultures, l'éducation physique et l'armée sont deux vecteurs majeurs dans l'élaboration d'une

²⁵ HELLER Geneviève, « *Tiens-toi droit* » : l'enfant à l'école primaire au 19^e siècle : espace, morale, santé : l'exemple vaudois, Lausanne, Éditions d'en bas, 1979, p. 209.

²⁶ *Ibidem*, p. 221.

²⁷ HARTMANN Ernest, *Des moyens de propagande pour le développement plus intense des exercices physiques en vue de la défense nationale*, Lausanne, Impr. Geneux et Amstutz, 1915, p. 1.

²⁸ HELLER Geneviève, *op. cit.*, pp. 209-210.

²⁹ BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800-1930)*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 57-58.

conscience nationale³⁰. « Le corps viril devient le symbole de l'attachement à la Patrie » et la gymnastique lui permet de « manifester sa puissance physique, son courage et sa discipline légendaire » qu'elle n'a plus l'occasion d'exprimer dans le cadre de la guerre³¹.

Cette prépondérance militaire se confirme également dans la lecture des manuels scolaires d'éducation physique qui étaient édités par le Département militaire fédéral et établis sous la surveillance de la Commission fédérale de gymnastique, organe consultatif de la Confédération en matière de gymnastique scolaire. Le premier ouvrage, paru en 1876, ne trahit personne par son titre, *l'École de gymnastique pour l'instruction préparatoire militaire de la jeunesse suisse dès l'âge de 10 à 20 ans* et semble tout droit sorti d'un règlement de l'armée. Les manœuvres disciplinaires telles que les exercices d'ordre et d'ensemble y tiennent le haut du pavé, les jeux y étant pratiquement inexistant³². Le second manuel, publié en 1898, semble plus moderne car il octroie aux jeux une place plus importante. « Cette gymnastique rigide, qui ne laisse aucune place à la fantaisie, est à l'image du temps: patriotique et nationaliste »³³.

3. Éducation physique dans la société helvétique au sortir de la Grande Guerre

Dans de nombreuses bourgades suisses, la mobilisation de 14-18 a empêché l'organisation de cours de gymnastique et donc entravé l'évolution de l'éducation physique³⁴. La fin du conflit laisse sa place à une réorganisation de la gymnastique scolaire et une évolution des mentalités.

3.1. Renouveau

Après la guerre, « la renaissance des méthodes pédagogiques fut favorable à la culture physique ». Dans certaines localités, des cours d'éducation physique sont introduits de manière journalière. Dans d'autres, les corps cadets sont remplacés par des associations sportives. Cependant, ces modifications se feront dans les traditions cantonales et donc de

³⁰ *Ibidem*, p. 65.

³¹ BUSSARD Jean-Claude, *op. cit.*, p. 80.

³² MARCACCI Marco, « Institutionnalisation et « militarisation » du sport en Suisse (1914-1945) », in *op. cit.*, pp. 37-38.

³³ BUCHER Walter, *op. cit.*, p. 20.

³⁴ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-De-Fonds, Imprimerie coopérative de la Chaux-De-Fonds, 1952, vol. 1, p. 222.

façon très hétérogène³⁵. Malgré ces efforts et comme le souligne Louis Burgener dans sa thèse *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse* : « Seuls les internats privés du type anglo-saxon (Zuoz) ont introduit une éducation physique complète ». L'enseignement généralisé de cette pratique étant donc encore loin d'être réalisé.

Le début des années 20 est aussi marqué par une formidable émulation autour de la formation des maîtres de sport. Une multitude de débats ont lieu dans le but de mettre sur pied la première filiale d'étude universitaire pour les enseignants d'éducation physique. Les négociations entre la Commission fédérale mandatée, les institutions universitaires et les gouvernements cantonaux ne furent pas aisées et le projet n'aboutit qu'en 1922, après trois ans de pourparlers. C'est à l'Université de Bâle que se concrétise la tenue d'un cours pour maîtres de gymnastique durant l'année 1922/23. Cette première est un grand succès et déjà d'autres universités semblent vouloir s'inspirer du modèle bâlois. Ainsi, la Suisse peut enfin se targuer d'avoir un système de formation supérieure équivalent à celui de ces voisins européens³⁶.

3.2. Démilitarisation

La gymnastique traditionnelle est en perte de vitesse constante face à la mode toujours plus présente des jeux et des sports de plein air. Cette transformation vers la gymnastique moderne s'explique aussi par les atrocités de la guerre qui rendent la gymnastique militariste d'autrefois insoutenable³⁷. Le sport va alors se développer continuellement, en atteste la multiplication des nouvelles fédérations suisses, et laisser toujours plus de place aux femmes et aux jeunes. C'est un vent nouveau qui souffle sur l'Europe où l'accent est mis sur les loisirs et l'insouciance des Années folles³⁸.

Au début du XX^{ème} siècle déjà, l'aspect militaire de l'éducation physique avait perdu en importance, notamment dans les écoles primaires. En effet, on ne tenait pas à enseigner aux enfants un comportement belliqueux, par peur des effets néfastes qu'il pourrait avoir sur leur sécurité. Subsistent alors uniquement les exercices d'ordre qui renvoient encore aux idéaux

³⁵ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, op. cit., p. 224.

³⁶ *Ibidem*, pp. 234-238.

³⁷ *Ibidem*, p. 225.

³⁸ BURGNER Louis, *L'éducation physique en Suisse : histoire et situation actuelle*, op. cit., p. 36.

militaires³⁹. En témoigne également l'évolution des manuels d'éducation physique qui se détache de plus en plus d'un aspect strictement militaire en introduisant de nouvelles méthodes comme la gymnastique suédoise ou les exercices en plein air⁴⁰.

L'instruction préparatoire quant à elle perd progressivement son caractère militaire au profit de nouvelles activités, la gymnastique en tête. Les cours armés sont effectivement observés d'un œil critique par une grande partie de la population imprégnée par les théories pacifistes d'après-guerre⁴¹. L'introduction, dès 1907, de l'examen physique au recrutement participe aussi aux succès grandissant de la gymnastique, les jeunes essayant d'améliorer leur score en s'entraînant. Comme les chiffres l'attestent, l'évolution de la participation au cours de gymnastique est impressionnante et surpasse nettement celle des cours armés. La gymnastique passe ainsi de 3'713 inscrits en 1910 à 25'956 en 1928, avec un ralentissement de la croissance durant la guerre, alors que les cours armés stagnent à moins de 7'000 participants. Les deux autres composantes de l'activité postscolaire, à savoir les cadets et les jeunes tireurs, enregistrent une baisse constante pour la première et une reprise encourageante pour la seconde⁴². Les corps de cadets disparaîtront progressivement et seront remplacés par des organisations sportives⁴³.

3.3. Gymnastique féminine

Elle débute timidement à la fin du XIX^{ème} siècle et fera son entrée à l'école en 1909. Contrairement au cas masculin, elle n'a aucune fonction militaire et se voit confrontée à des problèmes d'ordre moral et financier. En effet, comme l'expose Louis Burgener dans son récit *La Confédération Suisse et l'éducation de la jeunesse* : « les progrès de l'éducation physique des jeunes filles dépendent en majeure partie de la situation sociale de la femme. Les mœurs, la bienséance constituent des obstacles insurmontables ». Jean-Claude Bussard est du même avis et synthétise l'évolution compliquée de la gymnastique féminine dans son ouvrage *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800-1930)* : « À l'image de celles des garçons, la gymnastique scolaire féminine connaît des débuts difficiles. Sans appui fédéral, négligée par beaucoup de cantons et soumise aux contraintes sociales qui pèsent sur la

³⁹ HELLER Geneviève, *op. cit.*, pp. 211-212.

⁴⁰ *Ibidem*, p. 215.

⁴¹ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, *op. cit.*, p. 243.

⁴² *Ibidem*, p. 248.

⁴³ *Ibidem*, p. 253.

condition de la femme et sur son corps, elle témoigne du long et laborieux processus égalitaire qui se met en marche à cette époque »⁴⁴. Cette gymnastique dépend donc du Département de l'intérieur qui lui versera quelques indemnités. Sa progression sera perturbée par la guerre et toutes les conséquences néfastes qu'elle peut avoir⁴⁵.

La période de l'Entre-deux-guerres marque un tournant de l'éducation physique féminine qui devient une priorité de la Société suisse des maîtres de gymnastique (SSMG). La femme a su, durant la Grande Guerre, prouver ses capacités à se substituer aux hommes mobilisés en effectuant des tâches habituellement dévolues à la gente masculine. « Généralement confinée dans son foyer, elle a investi l'espace public et pris des nouvelles responsabilités ». Ainsi, la femme revendique de nouveaux droits. Elles n'y accéderont pas mais gagneront toutefois une sorte d'émancipation qui se traduira par exemple par la pratique des loisirs et par l'autodétermination sur leur propre corps. « L'éducation physique féminine témoigne de ces changements par la mue qu'elle opère en son propre sein ». En effet, après n'avoir été qu'une copie des pratiques masculines, elle développe sa propre identité qui influencera aussi l'éducation physique des garçons⁴⁶. De plus, pour la première fois en 1920, la gymnastique féminine peut compter sur des subsides identiques à ceux des hommes⁴⁷.

L'éducation physique des filles était sous l'égide des cantons, raison pour laquelle elle a pris beaucoup de retard⁴⁸. Ayant pour but de former des mères en bonne santé, elle ne deviendra obligatoire qu'en 1972⁴⁹.

3.4. Ordonnance sur l'instruction préparatoire de 1928

Les débats la concernant débutent en 1918 déjà. La guerre étant passée par là, les idéaux antimilitaristes séduisent toujours plus et commencent même à s'attaquer à l'éducation physique. Cette crise des cours préparatoires avait été amplifiée, en 1914, par la suppression des tests physiques lors du recrutement qui étaient une motivation non-négligeable pour les

⁴⁴ BUSSARD Jean-Claude, *op. cit.*, p. 135.

⁴⁵ *Ibidem*, pp. 262-267.

⁴⁶ *Ibidem*, pp. 261-262.

⁴⁷ *Ibidem*, p. 240.

⁴⁸ *Ibidem*, p. 275.

⁴⁹ BUSSARD Jean-Claude, « Éducation physique » in *Dictionnaire historique de la Suisse*, URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10422.php>, consulté le 09.10.2014.

jeunes hommes, son résultat figurant dans le livret de service⁵⁰. Ces longs pourparlers aboutiront, suite à cinq conférences à son propos, à l'ordonnance de 1928 qui fait suite à l'*Organisation militaire* de 1907 et à l'*Ordonnance sur l'instruction préparatoire* de 1909. Outre reconfirmer l'enseignement obligatoire de la gymnastique, l'*instruction préparatoire* y subit des modifications cruciales⁵¹. Les lois susmentionnées mettent effectivement en place trois branches différentes, l'*enseignement préparatoire de la gymnastique*, les *cours pour jeunes tireurs* et l'*instruction préparatoire avec armes*. Conformément à l'article 17 des *dispositions générales* de l'ordonnance de 1928:

« Le but de l'instruction préparatoire est de développer les jeunes Suisses au point de vue physique, intellectuel et moral, pour en faire des bons citoyens et les préparer au service militaire ».

En plus des exercices physiques, les futurs conscrits seront donc également éduqués moralement et intellectuellement afin d'acquérir un sentiment patriotique⁵². L'organisation de la *gymnastique* y est remise à la haute direction de la Société fédérale et se compose d'un minimum de 50 heures annuelles, les *cours armés* sont confiés aux officiers ou sous-officiers et mélangent techniques militaires et exercices physiques tandis que les *cours de jeunes tireurs* dépendent des Carabiniers.

3.4.1. Évolution des effectifs dans la première moitié de l'Entre-deux-guerres

Année	I. M. P. Gymnastique	I. M. P. avec arme	Jeunes tireurs	Cadets	Total
1918	16 000	1 600	9 803	2 433	29 836
1919	18 761	3 043	7 625	1 981	31 410
1920	17 329	1 892	8 881	1 946	30 048
1921	20 000	3 800	11 288	2 381	37 469
1922	21 329	4 877	11 842	2 681	40 729
1923	21 706	3 835	10 389	2 744	38 674

⁵⁰ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-De-Fonds, Imprimerie coopérative de la Chaux-De-Fonds, 1952, vol. 2, pp. 289-290.

⁵¹ BURGNER Louis, *L'éducation physique en Suisse : histoire et situation actuelle*, op. cit., p. 36.

⁵² BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'Éducation physique : textes et documents 1868-1962 et situation actuelle*, op. cit., p. 18.

1924	22 772	5 946	9 833	2 886	41 437
1925	23 938	5 551	10 644	2 734	42 867
1926	27 321	6 652	10 052	2 787	46 812
1927	26 671	6 603	9 554	2 605	45 433
1928	25 965	6 933	9 758	2 760	45 416
1929	25 529	9 050	17 167	2 589	54 335

Figure 1

La réintroduction de l'examen d'aptitudes physiques au recrutement en 1925⁵³ participera au succès de cette entreprise. Nous observons aisément sur le tableau ci-dessus que le nombre de participants aux cours de gymnastique est en berne au début des années 20, influencé, comme nous l'avons vu, par le courant pacifiste de l'époque. Cependant, la reprise des tests physiques permet à ce nombre d'enregistrer un bond conséquent (de 23'938 en 1925 à 27'321 en 1926). Les effets sont donc immédiats.

Les diverses composantes de l'instruction préparatoire ne vivent pas en symbiose, bien au contraire. « Chaque branche vantait son travail pour attirer des élèves ; parfois on critiquait et l'on calomniait les autres activités ». Le vice allant jusqu'à l'alliance des gymnastes et des tireurs contre les cours armés⁵⁴. Ces derniers se trouvent donc dans une situation bien délicate. Cette confrontation est effectivement disproportionnée au regard des chiffres reportés sur le tableau (la gymnastique et le tir enregistrant 34'582 membres en 1925 contre 5'551 seulement pour les cours armés). Ainsi, malgré un soutien important aux cours armés, aucune manœuvre ne sera tentée par les autorités fédérales sans la certitude de pouvoir récupérer les membres d'une section hypothétiquement supprimée⁵⁵. Au contraire, comme le prouve l'*Ordonnance sur l'instruction préparatoire de 1928*, son but sera d'apaiser les bisbilles en offrant habilement à chaque protagoniste une partie de ce qu'il exigeait⁵⁶.

En analysant les modifications survenues quant au nombre de participants aux cours préparatoires suite à l'ordonnance de 1928, nous soulevons une augmentation importante du total d'inscrits. Les chiffres globaux passent effectivement de 45'416 en 1928 à 54'335 en 1929. Cette évolution positive s'explique surtout par une explosion de la participation des *jeunes tireurs* qui enregistre une hausse de leur effectif de plus de 75% pour atteindre 17'167

⁵³ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, op. cit., p. 291.

⁵⁴ *Ibidem*, p. 289.

⁵⁵ *Ibidem*, p. 298.

⁵⁶ *Ibidem*, p. 302.

tireurs en 1929. Cet accroissement est en grande partie dû à l'abaissement de l'âge d'admission du tir fixé auparavant à 18 ans, comme l'illustre l'article 36 de l'*Ordonnance sur l'instruction préparatoire* du 10 juillet 1928 :

« Dès l'âge de seize ans jusqu'à leur vingtième année ou leur entrée dans l'armée, les jeunes Suisses peuvent être formés au tir par les sociétés de tir légalement reconnues »⁵⁷.

Les *cours armés* (I.M.P. avec arme), qui eux aussi voient leur fréquentation s'élever, vont disparaître du paysage suisse en 1934, alors que le tir et l'instruction gymnique, aidés par le contexte de l'époque, ne cesseront d'accroître leur nombre pour aboutir, en 1940, à 61'712 *jeunes tireurs* et à 46'617 gymnastes⁵⁸.

3.5. Revue de presse des années vingt

3.5.1. Introduction et méthodologie

Les journaux que nous allons traiter lors de ce travail sont principalement des quotidiens suprarégionaux et plus rarement des revues spécialisées soit dans le domaine du sport soit dans celui de l'armée. En ce qui a attiré à la première catégorie précitée, les quotidiens sélectionnés sont la *Gazette de Lausanne* et le *Journal de Genève* (qui fusionneront en 1998 sous le nom du journal *Le Temps*). L'orientation politique de ces quotidiens nous paraît également intéressante à relever. Ils revendiquent une paternité libérale-démocratique⁵⁹. Nous consulterons aussi la presse sportive, en particulier *Le Sport suisse*, et militaire où nous nous concentrerons uniquement sur la *Revue Militaire Suisse*.

L'intérêt voué au sport par la presse est un phénomène relativement nouveau. En effet, son essor ne débute réellement qu'après la Première guerre mondiale. Ce n'est évidemment pas un hasard s'il se développe à ce moment-là. L'insouciance d'après-guerre prend place et les loisirs occupent toujours plus de monde. Avec ça, les relations internationales reprennent de

⁵⁷ BURGÈNER Louis, *La Confédération suisse et l'Éducation physique : textes et documents 1868-1962 et situation actuelle*, op. cit., p. 20.

⁵⁸ BURGÈNER Louis, *L'éducation physique en Suisse : histoire et situation actuelle*, op. cit., p. 36.

⁵⁹ BOLLINGER Ernst, *La presse suisse : structure et diversité*, Berne, Herbert Lang, 1976, pp. 54-58.

plus belle et la jeunesse devient un centre d'intérêt important. C'est ainsi que le *Journal de Genève* commence par exemple à apporter une attention considérable au sport. Cette rubrique s'est émancipée à un tel point qu'aucun journal digne de ce nom ne pourrait y faire impasse⁶⁰. C'est pourquoi, les périodiques purement sportifs peinent et mettent la clé sous la porte les uns après les autres, n'apportant pas de réelles nouveautés par rapport aux feuilles régionales. *Le Sport Suisse* fait exception, raison de notre choix, car, en plus d'être une revue sportive, il est la publication officielle de quelques fédérations⁶¹. Cet hebdomadaire, connu sous le nom de *Genève-Sport* avant 1910, changea d'intitulé dans le but de couvrir toute la Suisse⁶². Il se démarqua par sa qualité ainsi que par ses prises de position objectives et sans retenu concernant les questions liant la politique et le sport jusqu'à sa dernière publication datant de 1948⁶³. La *Revue Militaire Suisse* pour sa part voit le jour en 1856 et représente l'organe des officiers suisse-romands qui a pour objectif de faire la liaison entre ces derniers. Elle sera marquée par une certaine francophilie durant l'Entre-deux-guerres s'expliquant par l'affinité de la langue mais également par la victoire française de 1918. Cette sympathie se traduira par une couverture plus importante des événements outre-Jura que ceux se déroulant en Italie ou en Allemagne. La *RMS* poursuit d'ailleurs aujourd'hui encore son activité⁶⁴.

L'étude médiatique à venir se fera de manière chronologique en se référant aux divers épisodes que nous relatons au cours de ce travail. Elle sera divisée en deux parties, la première étant traitée ci-dessous et couvrant la période correspondante aux Années folles (1920-1929) et la seconde allant de la crise économique de 1929 à la Deuxième guerre mondiale en passant par la montée des extrémismes. Ces blocs principaux seront partagés en sous-chapitres afin de faire ressortir les thématiques qui nous tiennent à cœur dans ce travail.

3.5.2. Formation physique et militaire des jeunes

Dans la première partie de notre analyse médiatique traitant de la période de l'après-guerre (1918-1929), il sera surtout question d'éducation physique et de l'instruction militaire

⁶⁰ Arbeitsgemeinschaft schweizerischer Sportredaktoren (bearbeitet und herausgegeben von der), *Sport im Wort: Chronik der Entwicklung des schweizerischen Sportpresse und der Sportberichterstattung in der Tagespresse*, Zürich, Druck Jean Frey AG, 1942, pp. 56-57.

⁶¹ *Ibidem*, p. 25.

⁶² *Ibidem*, p. 43.

⁶³ *Ibidem*, p. 33.

⁶⁴ WÜST Marie-Claude, *Historique de la Revue Militaire Suisse*, tiré de <http://www.revuemilitairesuisse.ch/fr/accueil/historique/>, consulté le 27.10.2014.

préparatoire, fortement discutée à cette époque, qui est décrit de cette manière par le *Journal de Genève* en 1925 :

« Ces cours pour jeunes gens de 18 à 20 ans cherchent à inculquer à ces derniers le goût de notre sport national, le tir, et à développer, par des exercices de culture physique les forces physiques à un âge où l'atelier et les études privent la jeunesse de mouvement. En outre, des conférences sur des sujets d'actualité ou historiques permettent aux élèves d'augmenter leurs connaissances. Des cours dans le canton et en Suisse font connaître et aimer notre pays »⁶⁵.

La description donnée par ce journaliste contient tous les éléments bienfaiteurs que l'on prête à la pratique sportive à cette époque-là. C'est-à-dire l'aspect médical en faisant bouger les jeunes, l'aspect éducatif avec les conférences et enfin l'aspect militaire avec l'amour de la patrie et la force utile à la défense de la nation, comme en témoigne également cet article paru en 1926 :

« Il a été admis comme but de l'enseignement militaire préparatoire le développement physique, intellectuel et moral des jeunes Suisses pour en faire des citoyens et des soldats capables et ayant la volonté de remplir entièrement leurs devoirs dans leur famille, leur travail et dans la société, dans la paix comme dans la guerre. [...] On attachera une importance particulière à la formation du caractère et du sentiment patriotique »⁶⁶.

Ces cours marquèrent un coup d'arrêt après la Première guerre mondiale comme l'attestent les chiffres étudiés dans un chapitre précédent. Mais ils reprirent de plus belle une fois les séquelles psychologiques pansées :

« Après les longs séjours à la frontière, une certaine lassitude s'est emparée d'une partie des éléments qui composent le corps des officiers. Sur quoi, dans plusieurs cantons de la Suisse allemande, les sous-officiers mirent plus énergiquement la main à la pâte »⁶⁷.

⁶⁵ « Cours d'instruction militaire préparatoire », in *Journal de Genève*, le 24 janvier 1925, p. 4.

⁶⁶ « L'enseignement militaire préparatoire », in *Journal de Genève*, le 5 novembre 1926, p. 4.

⁶⁷ « L'I.M.P. », in *Gazette de Lausanne*, le 28 décembre 1926, p. 1.

Tout l'intérêt des cours préparatoires est de gagner du temps sur l'instruction des futurs soldats car, qui comme l'explique le précurseur de la loi de 1874, le conseiller fédéral Welti :

« Un Etat de milices ne peut pas donner à ses troupes la même instruction que celle des armées permanentes »⁶⁸.

Cette spécificité de l'armée suisse exige alors d'innover afin de trouver des solutions pour combler le retard pris sur les armées des pays voisins. Ainsi :

« Si l'on remet à l'instructeur militaire un jeune homme dont le corps a été assoupli et dont l'esprit a été guidé à se soumettre, il ne sera pas difficile pour cet instructeur de faire de ce jeune homme un soldat dans un temps relativement court »⁶⁹.

C'est pourquoi, nous notons une volonté commune de la part des Helvètes d'en optimiser le contenu. En 1926 déjà, le colonel Feyler se plaint, dans les lignes du quotidien genevois, de l'inefficacité et l'inorganisation de l'instruction militaire préparatoire. Il propose d'unir les efforts de ses trois composantes en prenant exemple de ce qui se fait à l'étranger et notamment en Allemagne. Il relève enfin le retard pris par la Suisse depuis la Grande guerre :

« En Suisse, nous fûmes, avant la guerre européenne, à l'avant-garde de l'éducation préparatoire militaire de la jeunesse masculine ; aujourd'hui nous sommes devancés par nos voisins »⁷⁰.

Il adresse également des reproches aux différentes sections de l'I.M.P. dans les colonnes de la *Gazette de Lausanne*, estimant que chacune d'elle œuvre principalement pour ses propres intérêts. Le colonel Feyler évoque ainsi, dans son article, l'imminence d'une réforme militaire à ce sujet :

⁶⁸ SECRETAN E., « L'instruction militaire préparatoire : le corps des cadets » in *Revue Militaire Suisse*, Band 27, Heft 1, 1882, p. 5.

⁶⁹ « La réforme de l'instruction militaire préparatoire » in *Revue Militaire Suisse*, Band 71, Heft 11, 1926, p. 500.

⁷⁰ « L'instruction militaire préparatoire », in *Journal de Genève*, le 20 mai 1926, p. 1.

« Aux associations de gymnastique [...], on reprocha de viser au recrutement de futurs membres plus qu'à l'instruction de la jeunesse. [...] Une enquête conduisit à préconiser une réforme de l'institution »⁷¹.

La promulgation de *l'Ordonnance sur l'instruction préparatoire* intervient donc en 1928 et est largement relayée par les journaux. Celui du *bout du lac* utilise le titre révélateur de « Mens sana in corpore sano ». Cet article expose les fondements principaux de cette nouvelle loi et souligne l'obligation de la gymnastique scolaire. Pour finir, il nous apprend que « l'ordonnance en question entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1929 »⁷².

En parallèle de l'Allemagne, les journaux suisses s'intéressent aussi à l'Italie. Ainsi, en 1929, le correspondant du *Journal de Genève* à Rome, Théodore Vaucher, dresse le portrait de l'éducation des jeunes italiens sous le régime fasciste, déjà installé depuis près de sept ans. Son but est :

« De préparer l'homme nouveau, l'Italien de demain, avec les caractéristiques d'endurance, de discipline et de force que le fascisme a décidé de développer chez lui au maximum ».

Le journaliste relève l'effort national entrepris par les Italiens et semble s'extasier devant le succès d'une telle organisation. Il explique que l'instruction militaire y serait semblable à la nôtre mais que les sports y tiendraient une place bien plus importante. Le vocabulaire utilisé est très élogieux. Pour exemple, Théodore Vaucher parle de :

« Vie en plein air, faite de distractions et de travail intelligent, (qui) est, en vérité, un beau et impressionnant spectacle ».

Il va jusqu'à souhaiter une réussite totale à ce programme tenant tant à cœur à Mussolini :

⁷¹ « L'I.M.P. », in *Gazette de Lausanne*, le 28 décembre 1926, p. 1.

⁷² « Mens sana in corpore sano », in *Journal de Genève*, le 13 juillet 1928, p. 4.

« Puisse, cette « Italie de demain » être, dans une Europe pacifiée, un élément de discipline et de progrès ! »⁷³.

Nous relevons alors, déjà à partir de la seconde moitié des années 20, l'intérêt suscité par l'éducation physique des jeunes et la réorganisation militaire, ceci autant en Suisse que dans les pays voisins, particulièrement l'Italie et l'Allemagne. Cette thématique deviendra d'ailleurs toujours plus présente dans les années 30, au fur et à mesure que la guerre approche de manière inévitable.

4. Éducation physique et instruction militaire préparatoire face à une Europe en crise

Si les années vingt ont été empreintes d'un sentiment pacifiste, la décennie suivante, après la crise économique de 1929, le revers de la conférence internationale du désarmement et la montée des extrémismes, sera marquée par le militarisme ambiant. C'est ce contexte pour le moins tendu qui fera réagir la Suisse et parviendra même à convaincre certains opposants de l'armée⁷⁴. À cette époque, de nombreuses publications émergent au sujet de l'importance de l'éducation physique pour des puissances comme l'Allemagne et l'Italie. En Suisse, les débats concernant la défense nationale débutent en 1933 déjà. Ainsi, comme l'expose Louis Burgener, la situation entre 1933 et 37 est particulièrement tendue :

« En Allemagne, Hitler réalise sa politique militariste et ses armements spectaculaires. Notre Département militaire fédéral reçoit, en été 1936, un rapport détaillé sur la jeunesse fasciste et un autre de Berlin. Les jeux olympiques mettent en relief, par des victoires stupéfiantes et une mise en scène grandiose, la préparation physique des Allemands. Enfin, le 1^{er} décembre 1936 fut promulguée la loi sur la Jeunesse hitlérienne. Partout dans le monde, le spectre d'une guerre prochaine atterre les peuples ; chacun pense y échapper en poussant sa préparation militaire »⁷⁵.

⁷³ « L'Œuvre Nationale des Balillas ou le chantier de l'« Italie de demain » », in *Journal de Genève*, le 11 octobre 1929, p. 2.

⁷⁴ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, op. cit., p. 369.

⁷⁵ *Ibidem*, pp. 370-71.

L'attitude helvétique envers les régimes totalitaristes est ambiguë. En effet, elle les craint mais semble tout de même vouloir s'en inspirer afin d'adapter « certains principes et certaines méthodes pour renforcer l'encadrement de la jeunesse et promouvoir l'activité physique en fonction de la défense nationale »⁷⁶. C'est dans cette optique là que vont débiter les pourparlers concernant l'introduction d'une obligation de l'instruction militaire préparatoire.

4.1. Instruction prémilitaire obligatoire

Dans les années trente, un certain nombre de pays mettent sur pied des jeunesses d'État et militarisent le sport à l'image des dictatures italiennes et allemandes. Devant ce danger, des voix s'élèvent en Suisse pour améliorer et rendre obligatoire une formation prémilitaire⁷⁷.

4.1.1. Élaboration du projet et votation

Les premières discussions à propos de ce projet commencent en 1936. Ce n'est pas un hasard si elles débutent juste après les Jeux Olympiques de Berlin où la délégation avait enregistré des résultats catastrophiques. À plusieurs reprises déjà, on avait tenté d'introduire cette loi, mais ce fut à chaque fois un échec, notamment car on craignait une militarisation trop importante de la jeunesse. Mais cette fois-ci, suite à l'épisode berlinois, les autorités helvétiques remarquent le retard pris sur leurs voisins en matière sportive. Comme le relève Christian Favre dans son ouvrage dédié à *La Suisse face aux Jeux Olympiques de Berlin 1936* : « Face à l'extrême nationalisation du sport observée en Allemagne, les Suisses ont été cruellement confrontés à leurs limites ». Ainsi, la Suisse veut réagir afin de développer le sport pour préparer la jeunesse nationale aux défis futurs⁷⁸. Il s'agit donc de « compenser notre infériorité numérique, d'augmenter la valeur de notre armée ». Ces mêmes motivations avaient été avancées pour la loi sur l'*Organisation militaire* de 1874 qui contenait d'ailleurs déjà une instruction obligatoire, mais celle-ci n'avait jamais été établie dans les faits⁷⁹.

⁷⁶ MARCACCI Marco, « Institutionnalisation et « militarisation » du sport en Suisse (1914-1945) », in *op. cit.*, p. 46.

⁷⁷ BURGNER Louis, *L'éducation physique en Suisse : histoire et situation actuelle*, *op. cit.*, p. 36.

⁷⁸ FAVRE Christian, *La Suisse face aux Jeux Olympiques de Berlin 1936 : un pays partagé entre la contestation et la sauvegarde de ses intérêts avec le IIIe Reich*, Fribourg, Université de Fribourg, 2004, p. 208.

⁷⁹ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, *op. cit.*, p. 373.

Le chef du Département militaire fédéral Rudolph Minger va alors défendre cette idée d'une formation prémilitaire obligatoire qu'il avait déjà essayé d'imposer auparavant sans succès. Toutefois, la tâche sera ardue, entre autre à cause d'une majorité d'élus estimant que cette loi ressemblerait trop à l'encadrement des jeunesses fascistes italiennes et allemandes. Le contexte international va jouer un rôle capital dans la mise en place de ce projet. En effet, la capitulation française de 1940 face à l'Allemagne nazie finit par convaincre les parlementaires suisses que la clé du succès réside dans une préparation physique adéquate⁸⁰. Cette dernière étant souvent évoquée pour justifier la défaite d'une nation⁸¹. Ainsi, les nombreuses négociations aboutissent au *Message du Conseil fédéral concernant l'instruction préparatoire militaire obligatoire pour la jeunesse masculine de 16 à 20 ans* du 29 décembre 1939. Les finitions de ce projet se font dans la précipitation et sous l'influence des événements politiques et militaires mondiaux. La Seconde Guerre mondiale ayant débuté, l'influence psychologique exercée sur l'élaboration de cette loi est indéniable⁸².

Voici un extrait du message du Conseil fédéral concernant l'obligation de l'instruction militaire préparatoire :

« Les articles 103 et 104 de la loi du 12 avril 1907 sur l'organisation militaire sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Art. 103

La Confédération veille, d'entente avec les cantons, à ce que tout Suisse, dès l'âge de seize ans jusqu'à ce qu'il soit en âge de servir, reçoive une instruction militaire qui le prépare au service.

L'instruction militaire préparatoire comprend les cours suivants :

- a) l'enseignement de la gymnastique pour les jeunes gens de 16, 17 et 18 ans ;
- b) les cours pour jeunes tireurs de 17 et 18 ans ;
- c) le cours préparatoire militaire pour les jeunes gens de 19 ans reconnus aptes au service.

La participation aux cours pour jeunes tireurs et au cours préparatoires militaires [...] est obligatoire. Seuls sont tenus de suivre les cours de gymnastique [...] les

⁸⁰ FAVRE Christian, *op. cit.*, pp.208-209.

⁸¹ COCHET François, « Des gestes de l'éducation physique aux gestes de la guerre », in ROBENE Luc (sous la direction de), *Le sport et la guerre : XIXe et XXe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 37.

⁸² BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, *op. cit.*, p. 382.

jeunes gens qui n'ont pas obtenu les résultats minimum aux examens annuels obligatoires.

[...]

Art. 104

La Confédération subventionne de même les associations et encourage, en général, tous les efforts, qui, dans l'intérêt de la défense nationale, visent à donner une éducation physique aux jeunes Suisses ayant accompli leur scolarité obligatoire »⁸³.

Concernant la gymnastique, aucuns changements décisifs ne sont à relever en comparaison avec l'ordonnance de 1928. Par contre, la partie militaire est modifiée. Il est frappant de souligner les nouveaux termes choisis pour décrire le but de l'instruction militaire préparatoire. Il était effectivement question de préparer les jeunes Suisses « en vue de la vie civique et de la préparation au service armé » en 1928 alors qu'à présent on parle « *de préparer les jeunes Suisses au service militaire* ». Les desseins de cette loi sont ainsi clairs et tout malentendu supprimé. La militarisation de la jeunesse helvétique se fait donc plus grande et sans équivoque aucune⁸⁴.

Cette loi fédérale est acceptée le 8 juin 1940 par le Parlement. Au moment même où les troupes suisses sont mobilisées aux frontières et où l'Allemagne semble régner en maître sur l'Europe. Malgré tout, des réticences se font ressentir et en dépit d'un fort soutien de la part de l'opinion publique, journaux et associations sportives en tête, des groupes catholiques et protestants lancèrent un référendum qui aboutit à la votation du 1^{er} décembre 1940. Il se solda par une victoire très nette des opposants faisant ainsi échouer la volonté des politiciens de doter la Suisse d'une instruction militaire préparatoire obligatoire⁸⁵.

⁸³ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'Éducation physique : textes et documents 1868-1962 et situation actuelle*, op. cit., p. 24.

⁸⁴ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, op. cit., p. 384.

⁸⁵ *Ibidem*, pp. 395-402.

4.1.2. Évolution des effectifs dans la seconde moitié de l'Entre-deux-guerres

Résultats de l'instruction préparatoire

Année	PARTICIPANTS				Totaux
	Gymnastique préparatoire	Cours armés	Jeunes tireurs	Cadets	
1928	25 965	6 933	9 758	2 760	45 416
1929	25 529	9 050	17 167	2 589	54 335
1930	26 839	8 779	17 020	2 706	55 364
1931	26 541	8 325	16 559	2 739	54 164
1932	26 982	7 312	18 270	2 733	55 297
1933	28 566	8 162	17 590	2 840	57 158
1934	30 026	—	23 735	3 210	56 971
1935	32 155	—	27 728	3 726	63 609
1936	34 695	—	33 481	3 862	72 038
1937	37 434	—	40 466	4 069	81 969
1938	40 273	—	46 976	4 177	91 426
1939	41 151	—	51 904	4 111	97 166
1940	46 617	—	61 716	4 497	112 831
1941	45 663	—	62 046	4 306	111 415
1942	51 893	—	42 182	3 609	107 684

Figure 2

En observant l'évolution des effectifs de l'instruction préparatoire durant les années trente, nous notons que son succès va en grandissant. Plus nous nous rapprochons indubitablement de la guerre, plus les chiffres augmentent de façon exponentielle. Ce phénomène s'explique par l'ambiance belliqueuse régnant en Suisse et en Europe à cette époque-là et particulièrement à partir de la moitié de la décennie. En analysant le tableau ci-dessus de manière plus détaillée, nous relevons la bonne santé de la gymnastique préparatoire qui double le nombre de ses participants en une douzaine d'année. Elle subit toutefois un contrecoup en 1941 à cause de la mobilisation générale de mai 1940 et des services des unités rallongés. Les cours armés quant à eux parviennent à se maintenir non sans peine jusqu'en 1934, année de leur suppression⁸⁶. Un rapport du DMF en expliquera d'ailleurs les principales raisons :

⁸⁶ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, op. cit., p. 362.

« Ces cours, si propices au « jeu militaire », donnaient une idée incomplète, voire fautive, de l'armée et inculquant aux jeunes gens une fierté d'autant plus vaine qu'elle se fondait sur une connaissance insuffisante du métier militaire »⁸⁷.

Ainsi, seuls les cadets arrivent tant bien que mal à survivre, leur nombre dépendant des effectifs scolaires. Ce sont les cours des jeunes tireurs qui arrivent à tirer leur épingle du jeu au détriment de la faillite des cours armés et grâce au contexte toujours plus militarisé en triplant leur total de 1934 à 1941. Unique bémol : la chute abyssale de 1942 qui voit un recul de près de 20'000 tireurs due à une restriction de la nouvelle *Ordonnance sur l'instruction préparatoire* du 1^{er} décembre 1941⁸⁸ qui stipule à l'article 51 :

« Ne peuvent être admis aux cours que les jeunes gens qui ont réussi l'examen annuel (art.42, 1^{er} al.) l'année précédente »⁸⁹.

Cette règle n'apparaissait pas dans les ordonnances précédentes, permettant donc à tous les jeunes le désirant d'accéder à une instruction au tir. Ainsi, malgré l'échec de la votation de 1940, la volonté d'indépendance et de défense face aux puissances totalitaristes ne faiblit pas, en témoigne les résultats de l'instruction préparatoire qui dépassent la barre des 100'000 la même année⁹⁰. D'ailleurs, cette défaite caractérise la mentalité fédéraliste helvétique qui s'est plus opposée à une centralisation du pouvoir dans les mains de l'État qu'au milieu sportif lui-même. Elle aura comme conséquence de fortifier les relations et la coopération entre les associations sportives, le Département militaire fédéral et plus globalement les groupements en lien avec la défense nationale.

Cette connivence entre les milieux militaires et sportifs ne fera que de croître pendant et après la guerre. Le Conseil fédéral ira jusqu'à utiliser ses pleins pouvoirs durant le conflit afin d'atteindre les objectifs qu'il avait définis dans le projet de loi⁹¹. La Confédération va alors organiser elle-même la gymnastique postscolaire. Elle dissocia l'instruction prémilitaire de la gymnastique qui sera attachée à un service spécifique qui évoluera sous la forme que

⁸⁷ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, op. cit., p. 374.

⁸⁸ *Ibidem*, p. 362.

⁸⁹ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'Éducation physique : textes et documents 1868-1962 et situation actuelle*, op. cit., p. 33.

⁹⁰ BURGNER Louis, *L'éducation physique en Suisse : histoire et situation actuelle*, op. cit., p. 39.

⁹¹ MARCACCI Marco, « Institutionnalisation et « militarisation » du sport en Suisse (1914-1945) », in op. cit., pp. 49-50.

l'on connaît aujourd'hui : l'*École fédérale de gymnastique et de sport* de Macolin⁹². La politique sportive sera reliée aux affaires militaires jusqu'en 1984. Suite à quoi, elle réintégrera le giron de l'armée, après un moment d'absence, en 1998 sous l'appellation étonnante de *Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports*⁹³.

4.2. Revue de presse des années trente

4.2.1. Éducation physique et fascisme au début des années trente

Le comportement des médias envers ces voisins fascistes est ambigu au début des années 30. En effet, *Le Sport Suisse* et la *Gazette de Lausanne* par exemple ne les critiquent pas encore vraiment⁹⁴ comme le démontre cet article paru dans *Le Sport Suisse* en 1933 :

« La suppression de la subvention aux socialistes nous paraît un acte arbitraire, et, pour tout dire, d'inspiration fasciste. Cela ne veut pas dire que nous y voyions un mal »⁹⁵.

Un chroniqueur de la *Revue Militaire Suisse* semble d'ailleurs vouloir s'inspirer de ce qui se passe à l'étranger. Dans une rubrique traitant de la suppression des corps de cadets, il s'insurge contre la raison avancée par le Conseil municipal en question dont voici le discours :

« Il faut préserver la jeunesse et l'enfance de la contagion guerrière incompatible avec les idées modernes de désarmement! ».

Notre intervenant répond de manière exaspérée aux motifs invoqués par ces politiques :

« Que les municipaux de Vevey ne franchissent-ils quelquefois les frontières de la Suisse et n'observent-ils ce qui se passe ailleurs, sans s'arrêter aux mots, mais en regardant aux choses. Peut-être seront-ils humiliés de leur ignorance. Quant

⁹² BURGNER Louis, *L'éducation physique en Suisse : histoire et situation actuelle*, op. cit., p. 40.

⁹³ MARCACCI Marco, « Institutionnalisation et « militarisation » du sport en Suisse (1914-1945) », in op. cit., p. 50.

⁹⁴ FAVRE Christian, op. cit., p. 81.

⁹⁵ « Sport au Parlement », in *Le Sport Suisse*, le 28 juin 1933, p. 1.

aux petits Suisses qu'ils songent naïvement à protéger de la contagion guerrière, ils paieront cette belle éducation s'ils la prennent au sérieux. Lorsqu'ils seront des hommes nourris du sentiment qu'il ne faut pas se défendre contre d'injustes violences, les petits Italiens, les petits Français, les petits Allemands qui, pour leur bonheur et leur avantage auront reçu une autre éducation, leur administreront les claques dont leur innocence ne les protégera pas. Ce ne sera pas juste, mais de plus sages que nous ont déjà remarqué que les enfants paient les fautes des parents jusqu'à la quatrième et la cinquième génération, si ce n'est plus »⁹⁶.

Nous relevons là toute la véhémence des dires de ce militariste convaincu. Il prétend la nécessité d'observer attentivement ce qui se trame à l'extérieur de la Suisse, plus précisément chez nos voisins directs au dépens de le regretter amèrement dans quelques années. Il n'y a pas que les revues spécialisées qui désirent s'inspirer du modèle fasciste. La *Gazette de Lausanne* propose effectivement au Département militaire fédéral de s'occuper de « la jeunesse avant son entrée en service ». Et ajoute :

« L'Allemagne et l'Italie, pour ne citer que ces pays, l'ont déjà fait. Il serait à souhaiter que la Suisse dans le cadre de son statut politique bien entendu, les imitât »⁹⁷.

Un article de 1933 parut dans le *Journal de Genève* fait l'éloge de la formation militaire des jeunes suisses dans laquelle l'éducation physique tient une place majeure. Le journaliste soutient qu'ils n'ont aucune attache avec un parti politique et que « leur parti, c'est la Suisse ». Dans ses propos, on ressent tout le patriotisme de l'auteur de ces louanges s'exclamant que leur unique objectif est de « devenir moralement et physiquement forts pour mieux servir le pays ». Ce défenseur convaincu de l'instruction préparatoire dit que :

« Personne ne saurait contester aujourd'hui l'utilité indiscutable de ces cours qui, dans le court espace de quelques dimanches, avec des moyens forcément

⁹⁶ « Chroniques et nouvelles » in *Revue Militaire Suisse*, Band 75, Heft 6, 1930, p. 299.

⁹⁷ « Le sport et la préparation militaire », in *Gazette de Lausanne*, le 12 décembre 1935, p. 4.

limités, visent avant tout à faire des jeunes qui y prennent part, de bon citoyens-soldats »⁹⁸.

À cette époque, l'éducation physique préoccupe aussi les politiciens, Monsieur Minger en tête, alors chef du Département militaire fédéral. Face aux vellétés de certains collègues parlementaires, il réitère la dépendance de l'éducation physique au Département militaire et nous apprend même que les sports féminins « pourraient y être annexés »⁹⁹.

Nous observons une volonté bien particulière de la part des élites helvétiques à éviter une connivence entre l'éducation physique et la politique. En témoigne la décision du Conseil national de supprimer la subvention allouée au SATUS (Schweizerischer Arbeiter-, Turn- und Sportverband, en français connu sous le nom de Fédération ouvrière suisse de gymnastique et de sport) à cause de son récent rapprochement avec le parti socialiste. Monsieur Minger dénonce qu' :

« Elle est devenue l'avant-garde du parti socialiste. L'éducation physique n'a rien à faire avec la politique ».

Nous pouvons ainsi remarquer l'aversion du politicien envers le socialisme en affirmant que « la lutte des classes a fait beaucoup de mal dans notre pays », se félicitant que « la Suisse ne sera plus un terrain favorable au marxisme » et espérant que « les ouvriers soient délivrés de la contrainte socialiste pour qu'ils puissent se retrouver sur le terrain national »¹⁰⁰.

En 1935, alors que les cours de culture militaire ayant pour finalité de « faire de l'Italie une nation militariste et guerrière » viennent de débiter dans la Botte¹⁰¹ et que partout en Europe « l'éducation patriotique, physique et prémilitaire des enfants et des jeunes gens fait l'objet des soins les plus attentifs », Georges Rigassi de la *Gazette de Lausanne* rédige un article comparant ces efforts effectués par nos pays voisins avec ceux de la politique intérieure. Il y mentionne qu'ailleurs :

⁹⁸ « Ce que sont les cours préparatoires », in *Journal de Genève*, le 1 mai 1933, p. 2.

⁹⁹ « Education physique », in *Journal de Genève*, 16 juin 1933, p. 5.

¹⁰⁰ « La subvention à la « Satus » supprimée », in *Journal de Genève*, le 22 juin 1933, p. 10.

¹⁰¹ « La culture militaire dans les écoles en Italie », in *Journal de Genève*, le 9 janvier 1935, p. 3.

« L'amour de la patrie, la discipline, le culte de l'armée sont inculqués aux enfants et aux jeunes gens, on dote la jeunesse d'une foi ardente dans les destinées de son pays. Tout ce qu'on apprend sur les pays à dictature, [...] tout cela nous montre ces pays en pleine transe de nationalisme aigu, avec des jeunesses combatives et militarisées, avec des masses disciplinées, pleines d'ardeur civique, prêtes à tous les sacrifices. De leur côté, les nations démocratiques [...] sont bien obligées de suivre le mouvement. [...] Il n'est personne en Suisse qui n'ait le sincère désir de ne rien faire qui puisse être interprété comme un désaveu de la politique foncièrement pacifique de la Confédération, mais ce désir ne doit pas aller jusqu'à nous faire ignorer les réalités et pratiquer la politique de l'autruche. Ayons donc le courage de tirer les conséquences logiques de cette situation : sachons gré au Conseil fédéral d'avoir pris ses responsabilités et de veiller à ce que notre armée soit équipée et instruite de manière à être prête en tout temps à défendre notre indépendance »¹⁰².

Peu nombreux sont ceux qui s'opposent à la participation de la Suisse aux Jeux Olympiques de Berlin en 1936. En effet, le Conseil des États ira, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, jusqu'à rétablir le crédit de 36'000 francs que le Conseil national avait supprimé. Seuls les socialistes semblent vraiment manifester contre le déplacement de la délégation helvétique vers l'Allemagne nazie¹⁰³.

4.2.3. *Jeux Olympiques*

Nous réalisons encore une fois que les tentations de s'inspirer de ce qui se passe à l'étranger ne manquent pas. La tenue des Jeux Olympiques en Allemagne ne fera qu'augmenter l'impact des puissances étrangères sur la Confédération helvétique. Un observateur privilégié, R. de Kotzebue, explique d'ailleurs la place capitale qu'occupe le sport dans les organisations du service civil et de la jeunesse allemande :

« Tant dans l'une que dans l'autre, l'entraînement physique et l'instruction politique se disputent les faveurs de l'instructeur. Le sport sert évidemment d'excellente préparation au service militaire ; mais, plus que cela, il est cultivé

¹⁰² « A travers la presse : Ailleurs et chez nous », in *Journal de Genève*, le 21 février 1935, p. 3.

¹⁰³ « Le crédit aux Jeux olympiques est rétabli », in *Journal de Genève*, le 16 juin 1935, p. 5.

comme une divinité du racisme qui veut élever au maximum le potentiel *eugénique* de la race »¹⁰⁴.

Ce témoignage nous permet d'expliquer la raison pour laquelle nous avons décidé d'introduire un point concernant les Jeux Olympiques allemands dans notre travail. L'éducation physique et le sport deviennent deux éléments indissociables suite à la Première Guerre mondiale. Les JO seront d'ailleurs une rencontre des jeunes du monde entier et auront un impact considérable sur la Suisse. En effet, les piètres résultats de nos sportifs et la domination de certaines nations seront autant d'éléments menant à une remise en question de l'éducation physique des jeunes confédérés. Le livre de Christian Favre intitulé *La Suisse face aux Jeux Olympiques de Berlin 1936* aura été d'une aide précieuse pour l'élaboration de ce chapitre.

a. Débats autour du financement

En 1934 déjà, le *Journal de Genève* évoque la participation de la Suisse aux JO en détaillant les effectifs qu'elle compte envoyer à Berlin malgré les incertitudes liées à l'obtention de subsides¹⁰⁵. Le sujet des subventions pour l'équipe olympique suisse fera couler beaucoup d'encre. Pour des raisons de restriction budgétaire, le DMF discutera âprement de la somme à allouer à cet événement¹⁰⁶. Des débats ont lieu au Conseil national en juin 1935. Ces derniers voient surtout l'affrontement des socialistes, opposés aux crédits, aux bourgeois, favorables à la participation aux joutes sportives. Les arguments des deux camps sont les suivants : les opposants avancent une économie de 36'000 francs et des différends avec l'Allemagne tandis que les partisans soutiennent une propagande touristique ainsi qu'un soutien pour les futures olympiades prévues sur le sol helvétique. Monsieur Minger défend pour sa part la position bourgeoise est rappelle que :

« Le comité olympique suisse demandait une subvention de 50'000 fr. et que le Conseil fédéral a déjà tenu compte des prescriptions du programme financier en réduisant cette somme à 36'000 fr. ».

¹⁰⁴ « Impressions d'Allemagne », in *Journal de Genève*, le 23 octobre 1936, p. 1.

¹⁰⁵ « La Suisse aux Jeux de 1936 », in *Journal de Genève*, le 18 décembre 1934, p. 6.

¹⁰⁶ FAVRE Christian, *op. cit.*, pp. 94-95.

Il préconise de voter en faveur du projet afin d'améliorer les relations internationales. Malgré tout, le subsidie est rejeté dans un premier temps¹⁰⁷. Cette décision sera fortement médiatisée et essuiera les critiques de la presse bourgeoise. La *Gazette de Lausanne* et *Le Sport Suisse* s'allieront pour protester contre les socialistes¹⁰⁸. Nous pouvons ainsi lire dans ces journaux que les socialistes tiendraient « beaucoup à amener la Chambre à faire un geste politique de désapprobation à l'égard du régime actuel de l'Allemagne »¹⁰⁹ ou que les athlètes « recevraient un million s'ils allaient à Moscou »¹¹⁰. Ce refus résonnera même en dehors des frontières helvétiques. En effet, il est très mal vu par l'Allemagne et tendrait à mettre en jeu les bonnes relations que cultivent ces deux pays comme l'atteste un correspondant de Berlin dans le quotidien genevois :

« Le refus apparaît, [...], singulièrement inopportun et donne un caractère politique à une manifestation sportive qui devrait être au-dessus des oppositions de partis. [...] On peut espérer qu'un nouvel examen de la question permettra d'apporter une correction qui annulera la pénible impression laissée aussi par ce vote dans l'opinion publique suisse »¹¹¹.

Ce débat trouve justement son épilogue dans la volte-face des autorités nationales quant aux crédits pour les Jeux Olympiques. Le Conseil des États va effectivement corriger la décision du Conseil national en rétablissant les subventions. De nouvelles discussions vont alors reprendre de plus belle au sein de cette Chambre, chaque partie faisant valoir ses arguments. Un élu radical, Monsieur Mermod, estime notamment que « la Confédération se doit d'encourager l'éducation physique »¹¹². Cette dernière aura souvent été mise en avant par les défenseurs des subventions afin d'obtenir gain de cause et aura certainement été un élément prépondérant au maintien du crédit, la thématique connaissant une grande sympathie dans le contexte de jadis. Ainsi, sous la pression de l'opinion publique, des partis bourgeois et surtout de l'Allemagne, le crédit est rétabli, seulement une semaine après l'avoir repoussé. La *Gazette de Lausanne* résume la situation ainsi :

¹⁰⁷ « Crédits supplémentaires pour l'année 1935 », in *Journal de Genève*, le 8 juin 1935, p. 4.

¹⁰⁸ FAVRE Christian, *op. cit.*, pp. 98-99.

¹⁰⁹ « Une manifestation inopportune », in *Gazette de Lausanne*, le 7 juin 1935, p. 1.

¹¹⁰ *Le Sport Suisse*, le 19 juin 1935, p. 1.

¹¹¹ « Manifestation inopportune », in *Journal de Genève*, le 9 juin 1935, p. 10.

¹¹² « Le crédit aux Jeux olympiques rétabli », in *Journal de Genève*, le 16 juin 1935, p. 5.

« Le Conseil national est venu à résipiscence. Il n'a pas persisté dans son erreur de ces jours passés et a consacré la dernière heure de la semaine à rétablir le crédit de 36'000 fr. pour les Jeux olympiques de Berlin. Une fois de plus, les États ont dû corriger la bévue des législateurs populaires. [...] Le crédit fut rétabli par 87 voix contre 58 »¹¹³.

La presse de gauche se montrera bien évidemment beaucoup moins satisfaite de ce dénouement, elle qui espérait profiter des Jeux olympiques pour manifester son opposition au régime nazi. Toutefois, la marche vers les Jeux de Berlin demeure belle et bien lancée¹¹⁴.

b. Compétitions

Depuis l'épisode des débats parlementaires, le mouvement de boycott à l'encontre des Jeux olympiques de Berlin va se faire grandissant. Cependant, ce dernier ne concerne que les milieux de gauche et ne touche qu'une minorité de l'opinion publique¹¹⁵. La tenue de la manifestation ne semble pas faire de doutes et la propagande à son sujet paraît maîtrisée et efficace.

Les premiers Jeux à se dérouler sur le sol germanique en 1936 sont ceux d'hiver à Garmisch-Partenkirchen. Moins médiatisés que son illustre successeur, ils tiennent pourtant un rôle capital, celui de répétition générale des JO d'été. Il s'agit là pour les Allemands de convaincre les dernières nations hésitantes à y participer et de démontrer leur bonne foi en matière de respect de l'éthique internationale. La manœuvre semble convaincre, du moins en Suisse, au vu des éloges dressés par les journaux du pays. Autant la *Gazette de Lausanne* que *Le Sport Suisse* et le *Journal de Genève* paraissent émerveillés par l'organisation et la discipline du régime¹¹⁶. Le dernier cité explique par exemple que :

« Les S.A. dirigent le trafic vers le stade. On a tout dit de l'organisation, de la méthode et de l'ordre germaniques, cette police faite par l'armée est admirable. Il apparaît au balcon de la maison du comité. Une rumeur folle que semblent prolonger les vagues des bras tendus monte par trois fois : Heil Hitler... Heil

¹¹³ « Amende honorable », in *Gazette de Lausanne*, le 15 juin 1935, p. 1.

¹¹⁴ FAVRE Christian, *op. cit.*, pp. 102-104.

¹¹⁵ *Ibidem*, pp. 107.

¹¹⁶ FAVRE Christian, *op. cit.*, pp. 124-125.

Hitler... Heil Hitler... Les cuivres attaquent *Deutschland über Alles* et le *Horst Wessel* que la foule entonne. Pour user d'un cliché médiocre le terme d'instant solennel s'impose, c'est formidable qu'il faudrait dire »¹¹⁷.

De son côté, la presse de gauche continue de manifester son exaspération et essaie encore de convaincre ses lecteurs de l'emprise des nazis sur les Jeux. Cependant, les médias suisses se concentrent sur les mauvais résultats des Helvètes et sont convaincus par la réussite de cet événement qu'ils n'oublient pas d'arroser de superlatifs¹¹⁸. La *Gazette de Lausanne* traduit tout à fait cette tendance en qualifiant la cérémonie de clôture de « grandiose splendeur »¹¹⁹. Le succès rencontré par Garmisch va faciliter la tâche de l'Allemagne en ce qui concerne les Jeux de Berlin. Bien que les contestataires ne se soient pas tus complètement et que la remilitarisation de la Rhénanie relancera le mouvement de boycott, on se dirige indéniablement vers une nouvelle démonstration du régime¹²⁰.

Les joutes sportives s'ouvrent le 1^{er} août 1936, mais les journaux suisses n'attendent pas cette date pour débiter la couverture médiatique de l'événement. Durant tout le mois de juillet déjà, on s'affère à la description de la mise en place des infrastructures et au revu d'effectifs par nation. Ainsi, le *Journal de Genève* affirme, deux semaines avant la cérémonie d'ouverture, que la capitale allemande sortira en grand vainqueur des Jeux Olympiques¹²¹. Le lendemain, ce même quotidien démontre l'étroit rapport qu'entretient cette manifestation avec l'éducation physique des jeunes en affirmant que c'est bien « la jeunesse du monde (qui) va être appelée au XI^e Jeux Olympiques à Berlin » et que la Suisse y enverra ses « meilleurs éléments »¹²². Berlin bat des records avant même l'entame des compétitions, le total d'inscrits dépassant un seuil jamais atteint¹²³. Enfin, l'organisation de « la plus grande fête de la jeunesse sportive »¹²⁴ est décrite avec beaucoup d'enthousiasme et de superlatifs à la veille du jour J :

¹¹⁷ « Les IV^e Jeux Olympiques d'hiver », in *Journal de Genève*, le 10 février 1936, p. 5.

¹¹⁸ FAVRE Christian, *op. cit.*, pp. 125-126.

¹¹⁹ « En présence du Führer, la clôture des Jeux d'hiver a été prononcée », in *Gazette de Lausanne*, le 7 février 1936, p.1.

¹²⁰ FAVRE Christian, *op. cit.*, p. 129.

¹²¹ « Prélude olympique », in *Journal de Genève*, le 16 juillet 1936, p. 1.

¹²² « Appel aux sportifs suisses », in *Journal de Genève*, le 17 juillet 1936, p. 6.

¹²³ « Gros succès des Jeux Olympiques », in *Journal de Genève*, le 18 juillet 1936, p. 5.

¹²⁴ « Les chances des Suisses », in *Journal de Genève*, le 30 juillet 1936, p. 5.

« Il aurait sans doute été bien difficile de trouver en Europe une ville mieux apte naturellement à l'organisation de l'Olympiade, que cette jeune et « américaine » métropole allemande. [...] C'est là une condition privilégiée, idéale, dont les organisateurs de la XIe Olympiade ont su profiter, en réalisant leurs idées grandioses avec une richesse de moyens non moins imposante... »¹²⁵.

C'est alors dans une atmosphère admirative et enthousiaste qu'Hitler déclare l'ouverture des Jeux le 1^{er} août 1936. À nouveau, nous pouvons observer l'importance de ces Jeux dans l'embrigadement de la jeunesse en lisant le *Journal de Genève* qui croit savoir que « l'appel de la cloche olympique à la jeunesse du monde a été entendu ». Les louanges concernant leur parfaite organisation ne cesseront de tomber de la part de la presse bourgeoise tout au long des épreuves sportives comme en témoignent ces quelques lignes parues dans le même article :

« Le départ de l'immense foule, aussi bien que l'arrivée au stade, se déroule dans un ordre parfait. Tout est réglé d'une façon impeccable, jusque dans les moindres détails, aussi bien à l'intérieur du stade, qu'à l'extérieur. Les organisateurs ont été vraiment à la hauteur de leur tâche, ce qui n'est pas peu dire »¹²⁶.

L'événement sera largement médiatisé, à tel point qu'il n'y a pas un jour lors duquel on manque de publier quelque chose à son propos. La presse de gauche quant à elle poursuivra sa lutte à l'encontre de la « mascarade nazie » envers et contre tout¹²⁷. Évidemment, le côté sportif ressortira également des brèves rédigées par les journaux. On s'extasie alors des nombreux records battus dans les enceintes berlinoises. Les occasions de s'émouvoir devant une médaille suisse seront rares. Toutefois, lorsque cela arrive, c'est avec une grande fierté qu'elle est retranscrite. Ainsi, la *Gazette de Lausanne* titre en première page :

« Le drapeau suisse a flotté au plus haut des trois mats olympiques, et l'hymne national a retenti dans l'immense stade »¹²⁸.

¹²⁵ « Le cadre des Jeux olympiques », in *Journal de Genève*, le 31 juillet 1936, p. 1.

¹²⁶ « L'ouverture de la XIe Olympiade », in *Journal de Genève*, le 3 août 1936, p. 3.

¹²⁷ FAVRE Christian, *op. cit.*, p. 167.

¹²⁸ « Les XIe Jeux olympiques », in *Gazette de Lausanne*, le 13 août 1936, p. 1.

c. Bilan et remises en question

Après deux semaines de compétitions acharnées, vient le temps de la cérémonie de clôture et du bilan des Jeux. Le III^{ème} Reich en sort grand vainqueur, tant sur le plan politique que sportif, l'Allemagne ayant terminé à la plus haute marche du tableau des médailles par nation. De plus, le *Journal de Genève* nous fait remarquer que ces joutes sont parvenues à nous faire oublier, l'espace de cette quinzaine, « la canonnade espagnole »¹²⁹. Cependant, à peine ces dernières terminées que le Führer poursuit sa marche en avant et « développe la puissance de l'Allemagne en instituant le service de deux ans »¹³⁰. Du côté helvétique, la situation est bien moins réjouissante, les résultats ayant été médiocres, et la grogne du public commençant à se faire entendre :

« L'opinion suisse est fort mécontente. De toutes parts, depuis quelques jours, s'élèvent des protestations. On veut établir les responsabilités de nos échecs, on veut connaître les coupables »¹³¹.

C'est précisément avec ces reproches que sont initiés les débats au sujet d'une réforme du système de l'éducation physique de la jeunesse. Christian Favre l'exprime d'ailleurs dans son ouvrage intitulé *La Suisse face aux Jeux Olympiques de Berlin 1936* : « Les journalistes qui se sont rendus à Berlin peinent surtout à comprendre pourquoi les Autorités fédérales n'ont pas mis sur pied de politique sportive ambitieuse, ayant pour tâche de favoriser le développement des activités physiques et sportives parmi la jeunesse »¹³². Cette affirmation se vérifie facilement au travers des quotidiens tels que la *Gazette de Lausanne* qui se plaint que :

« Chez nous, l'école ignore le sport, ou s'y intéresse de très loin. L'armée cherche à en tirer parti, à l'encourager peut-être, mais pour rien au monde elle ne voudrait le susciter, le diriger ; elle craindrait d'outrepasser ses droits. Notre jeunesse est donc confiée « aux bons soins » de dirigeants bénévoles ; au-dessus de ces

¹²⁹ « Après les Jeux olympiques », in *Journal de Genève*, 19 août 1936, p. 1.

¹³⁰ « Le chaud et le froid », in *Journal de Genève*, le 27 août 1936, p. 1.

¹³¹ « Les enseignements des Jeux olympiques », in *Gazette de Lausanne*, le 31 août 1936, p. 1.

¹³² FAVRE Christian, *op. cit.*, p. 174.

dirigeants, il y a des commerçants, et au-dessus des commerçants des fédérations plus ou moins compétentes »¹³³.

Le besoin de réformer le sport et l'éducation physique se fera toujours plus présent au sein de l'opinion publique helvétique semblant souhaiter une prise en charge de l'État pour sauver la situation. Les journaux se chargeront de retranscrire les craintes ressenties par la population face à la prétendue faiblesse de notre jeunesse. Le phénomène n'ira d'ailleurs qu'en croissant, les systèmes des pays voisins investissant énormément dans la formation des jeunes et le climat mondial se tendant toujours un peu plus. La *Gazette de Lausanne* publie à ce propos un article sur les enseignements à tirer des Jeux olympiques. Ce dernier est assez révélateur quant aux inquiétudes nourries par nos concitoyens :

« Et puis le monde de 1936 n'est plus le même que celui de 1926. En six mois, la jeunesse sportive italienne s'est taillé un empire en Afrique. Le mois, dernier à Berlin, on a vu chaque jour défiler des milliers de jeunes Allemands. Aucun d'eux n'avait ce corps empâté des buveurs de bière, aucun d'eux n'avait le visage émacié des habitants pauvres des villes. Nous avons fait la connaissance d'étudiants berlinois rompus à tous les exercices physiques, couchant sous la tente, sobres et volontaires. Nous sommes restés ébahis devant la camaraderie sportive qui règne dans les régiments de la jeunesse allemande militarisée. [...] Il faudrait être insensé pour ne pas voir que la jeunesse de ces pays est plus virile, plus forte que la nôtre. [...] Songez que la jeunesse allemande qui cueille aujourd'hui des lauriers sur le stade peut être prête, demain à faire une autre moisson. Que feront contre elle tant d'épaules étroites, tant de jambes grêles de chez nous ? On n'ose pas y penser... Ne devrait-on pas songer aussi à réorganiser notre jeunesse ? [...] Il faut comprendre que l'éducation physique de notre jeunesse est un chapitre de son éducation. [...] Nous nous sommes réjouis, il n'y a pas très longtemps de la création du nouveau « Manuel fédéral de gymnastique » utilisé dans nos écoles primaires. Ose-t-on affirmer que le programme de ce manuel est appliqué partout ? [...] Le peuple suisse [...] est en train de se faire distancer. Les Jeux olympiques en sont un indice »¹³⁴.

¹³³ « Les enseignements des Jeux olympiques », in *Gazette de Lausanne*, le 31 août 1936, p. 1.

¹³⁴ « Les enseignements des Jeux olympiques », in *Gazette de Lausanne*, le 4 septembre 1936, p. 3.

L'extrait ci-dessus démontre à merveille le climat de l'époque et la peur d'être surpassé par ses voisins fascistes. Nombreux sont ceux qui en appellent à un changement sous peine de ne plus faire le poids sur la scène internationale. Nous étudierons donc dans la suite de notre analyse l'évolution des discussions sur la restructuration de l'éducation physique de la jeunesse helvétique.

4.2.4. Réorganisation de l'instruction préparatoire

Les remises en question débutent donc dès la fin des joutes sportives de Berlin et de « ce qu'on a appelé l'échec suisse »¹³⁵. La *Gazette de Lausanne* semble convaincue de la nécessité de revoir les structures sportives dans notre pays. Elle jette d'ailleurs un pavé dans la marre en s'exclamant qu'« il faut dès maintenant envisager un changement radical de méthode »¹³⁶. Une conférence a lieu le 25 octobre 1936 « afin de revoir notre représentation sportive à l'étranger et, d'une façon générale, d'étudier la réorganisation de la gymnastique et du sport »¹³⁷. Dès le mois de décembre de la même année, « les associations de gymnastes, de tireurs, d'officiers et de sous-officiers ont remis le 5 décembre dernier, un mémoire [...] au Département militaire fédéral » concernant l'obligation de l'instruction prémilitaire. Le principe de ce dernier étant accepté le 18 janvier 1937 par le conseiller fédéral Minger¹³⁸. Les parlementaires eux non plus ne tarderont pas à réagir. Le correspondant responsable de couvrir le Palais fédéral, J. S., rapporte ainsi dans la rubrique prometteuse *L'armée nouvelle*, le 14 mai 1937, qu'un avant-projet sur la réorganisation de l'instruction militaire préparatoire sera prochainement soumis aux instances dirigeantes. Selon lui :

« Un changement s'impose pour deux raisons. Nos voisins directs, deux d'entre eux au moins, procèdent à une véritable militarisation de la jeunesse, et même de l'enfance. Il n'est pas question de les suivre dans certaines outrances. Néanmoins, nous ne pouvons plus nous contenter, comme préparation militaire, d'encourager des associations sportives dont l'activité n'a pas souvent de relation directe avec la formation du soldat. Nous ne pouvons plus nous contenter [...] de cours de gymnastique [...] volontaires [...]. La seconde raison,

¹³⁵ « Dans l'attente », in *Le Sport Suisse*, le 17 novembre 1937, p. 1.

¹³⁶ « Le Comité olympique suisse liquide les Jeux olympiques », in *Gazette de Lausanne*, le 14 septembre 1936, p. 3.

¹³⁷ « Réorganisation de la gymnastique et des sports en Suisse », in *Gazette de Lausanne*, le 5 décembre 1936, p. 2.

¹³⁸ « Instruction prémilitaire », in *Gazette de Lausanne*, le 27 mars 1937, p. 1.

c'est la complexité croissante de l'apprentissage du métier de combattant « moderne » »¹³⁹.

L'essence même de cette réforme serait donc de rendre l'instruction militaire préparatoire obligatoire. Un argument revenant très souvent pour en justifier la mise en place demeure la comparaison avec les autres nations. Ainsi, une foule de journalistes compare notre jeunesse avec celle, bien sûr, de l'Allemagne et de l'Italie mais aussi celle de la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne ou encore des pays scandinaves. La constatation qui en ressort est fréquemment la même : nous avons été dépassés. Les exemples sont multiples et celui-ci expose particulièrement bien les faits :

« Nos voisins nous ont largement dépassés. L'instruction prémilitaire prend, en Italie, l'enfant à six ans et en Allemagne à dix, et ne le lâche plus jusqu'à son entrée dans l'armée. La France et l'Autriche, sans aller aussi loin, ont aussi fait récemment de gros efforts »¹⁴⁰.

Dans la *Revue Militaire Suisse*, le lieutenant-colonel Junod semble partager l'avis de son confrère et déplore que la Suisse, qui avait longtemps été à la pointe de la préparation militaire de la jeunesse, ne soit plus que l'ombre d'elle-même. Il s'engage ainsi clairement dans la voix de la réforme :

« Il est temps que nous regagnions le temps perdu. L'organisation qui nous régit a vécu. Une réorganisation profonde est à effectuer sans délai pour sortir de notre état d'infériorité et pour livrer à l'armée des jeunes gens mieux préparés physiquement et moralement »¹⁴¹.

Le journaliste de la Cité de Calvin affirmera à nouveau, trois mois plus tard, son soutien inconditionnel au projet de loi évoqué ci-dessus. En effet, il se dresse contre la Fédération des Églises protestantes de la Suisse qui s'oppose au caractère obligatoire de l'instruction. Il défend le Département fédéral de vouloir militariser toute la jeunesse. Il est là seulement question de « combler une lacune dans l'éducation gymnastique de la jeunesse ». Celle-ci

¹³⁹ « L'instruction militaire préparatoire », in *Journal de Genève*, 15 mai 1937, p. 1.

¹⁴⁰ « Instruction prémilitaire », in *Gazette de Lausanne*, le 27 mars 1937, p. 1.

¹⁴¹ JUNOD, « La préparation militaire de la jeunesse en Suisse », in *Revue Militaire Suisse*, Band 82, Heft 5, 1937, p. 249.

n'étant astreinte à une pratique physique uniquement dans la période scolaire. Des voix s'élèvent aussi du côté de la Société fédérale de gymnastique.

« Mais les objections hâtives ou les revendications d'intérêts particuliers, si respectables soient-ils, ne doivent pas lui faire abandonner l'essentiel d'un projet dont il juge la réalisation indispensable à la sécurité nationale »¹⁴².

D'autres objections ressortent des différents numéros consultés. Dans les travées de l'édition du *Journal de Genève* du 6 mai 1938, Daniel Anet du parti socialiste met en garde « que tous les projets de militarisation de la jeunesse seront impopulaires, mais il reconnaît que jusqu'à présent on n'a pas cherché à agir dans ce sens »¹⁴³. Le conseiller fédéral Minger assure pour sa part que « l'obligation de cette instruction [...] n'a rien de commun avec la militarisation de la jeunesse. Il s'agit en première ligne de culture physique et d'endurance »¹⁴⁴. *Le Sport Suisse* semble aussi partager cet avis puisqu'il dédie, en première page de son édition, un article sur la militarisation :

« Notez que nous ne sommes pas le moins du monde cocardier ou militariste. D'après Larousse, le militarisme est la prépondérance de l'élément militaire dans une nation. Etre militariste, c'est donc désirer que les militaires commandent chez nous. Il n'y a pas un Suisse qui veuille cela. En ce sens, nous sommes des antimilitaristes [...] M. Minger lui-même [...] montre la volonté du pouvoir civil de garder la haute main sur l'armée. Étymologiquement, M. Minger est donc antimilitariste »¹⁴⁵.

Deux mois plus tard, ce même hebdomadaire explique le rapport étroit qu'entretient le piètre rendement des athlètes suisses aux Jeux Olympiques allemands de 1936 et la réforme de l'instruction militaire préparatoire à venir en affirmant que la Suisse a une tendance prononcée à appeler au secours l'État lorsque la situation l'exige. Il relève alors un problème spécifique à notre pays :

¹⁴² « L'instruction militaire préparatoire », in *Journal de Genève*, 17 août 1937, p. 1.

¹⁴³ « Instruction militaire préparatoire », in *Journal de Genève*, 6 mai 1938, p. 4.

¹⁴⁴ « Allocution de M. Minger », in *Gazette de Lausanne*, le 23 septembre 1937, p. 4.

¹⁴⁵ « Un spectacle tonique », in *Le Sport Suisse*, le 29 septembre 1937, p. 1.

« Pour les affaires sportives, l'État c'est le Département militaire fédéral. [...] Mais il n'est pas le Département « militaire » pour rien. Pour lui toute réforme s'entend sous l'angle militaire. [...] Quand le Département militaire se met à s'occuper de la réforme des sports, il y voit surtout l'occasion de diriger l'éducation physique de la jeunesse suisse dans le sens d'une préparation au service de l'armée ».

Le Sport Suisse soutient également que cette idée n'est pas venue toute seule aux oreilles des autorités helvétiques et que l'exemple des autres nations n'y est pas innocente :

« Il (le Département militaire fédéral) n'avait qu'à regarder autour de lui. Certains des pays qui nous entourent poussent si loin leur éducation paramilitaire qu'il est difficile d'échapper à la force d'exemple ».

Le journal sportif termine son article en affirmant que la guerre éclatera tôt ou tard et qu'il est donc primordial de préparer tout le monde à cette évidence, même les plus jeunes¹⁴⁶. Ces quelques lignes semblent résoudre à elles seules la problématique de notre travail et résument la mentalité de nos concitoyens à une époque pour le moins incertaine. Ce papier spécialisé suivra d'ailleurs avec beaucoup d'attention l'évolution de la réforme des cours préparatoires et clamera haut et fort être un fervent partisan de la culture physique obligatoire en reprenant une expression déjà observée dans cette étude : « Mens sana in corpore sano »¹⁴⁷. Les articles à ce sujet se feront toujours plus nombreux. En mars 1938, par exemple, on procède à un état des lieux de la situation. L'influence étrangère y est à nouveau soulignée et l'importance d'une préparation physique exemplaire est mise en avant. La défense nationale devient également un thème récurrent démontrant encore une fois l'état d'esprit régnant jadis :

« À l'heure où nous sommes, où tout peut sauter d'un moment à l'autre, tout jeune homme doit pouvoir défendre son pays. Et il n'y a pas deux manières de le défendre. En dernière analyse, c'est le corps qui fait rempart »¹⁴⁸.

¹⁴⁶ « Dans l'attente », in *Le Sport Suisse*, le 17 octobre 1937, p. 1.

¹⁴⁷ « Hymne à la Culture Physique », in *Le Sport Suisse*, le 8 décembre 1937, p.1.

¹⁴⁸ « Préparation », in *Le Sport Suisse*, le 9 mars 1938, p. 1.

Malgré tout, *Le Sport Suisse* tient à l'indépendance du sport et craint qu'il ne soit asservi par l'Etat comme c'est déjà le cas dans les pays fascistes d'Europe. C'est pourquoi, il rédige un article dans lequel il défend la liberté du sport¹⁴⁹.

La guerre éclate en septembre 1939 et les appels à l'unité et à la formation de la jeunesse vont se multiplier. Le sport et l'éducation physique sont mis en avant à plus d'un titre et leur utilité n'a de cesse d'être louée quand il s'agit de défendre la nation et de former de bons soldats¹⁵⁰. Dans l'édition du 21 février 1940, le journaliste du *Sport Suisse* va jusqu'à appeler la jeunesse à aimer le sport et à le pratiquer. Il s'adresse donc directement aux jeunes gens de notre pays¹⁵¹. Le contexte de guerre va accélérer les choses. L'expérience vécue depuis une année a démontré les lacunes du système préparatoire de notre jeunesse. Les efforts de quelques autres pays en matière d'éducation physique ont porté leur fruit, « il revient aussi à la Suisse de s'attacher résolument à ce problème national ». En effet, certaines carences ont été relevées par des médecins lors des recrutements. C'est-à-dire que seul un tiers des jeunes suisses s'adonnent à l'éducation physique, d'où la nécessité de cette réforme afin d'acquérir une meilleure santé et une meilleure forme physique :

« Notre pays doit saisir l'évolution qui se manifeste en Europe à ce sujet, et qu'il sacrifie aux exigences nouvelles. [...] La réforme de notre éducation [...] – à l'image d'exemples pratiques tirés de l'étranger et dont les résultats sont déjà frappants – s'impose à plus d'un titre. [...] Le sport et la défense nationale, ne constituent désormais plus qu'un tout »¹⁵².

L'éducation physique se fait donc toujours plus indispensable et gagne en popularité. On va jusqu'à évoquer la création d'un centre d'entraînement physique militaire suisse¹⁵³. Celui-là même qui verra le jour quelques années plus tard à Macolin.

¹⁴⁹ « Sport et défense spirituelle », in *Le Sport Suisse*, le 5 août 1939, p. 1.

¹⁵⁰ Par exemple, dans la série de reportages publiée par *Le Sport Suisse* intitulée « Les sports et la défense nationale » dont le premier article paraît dans l'édition du 6 décembre 1939.

¹⁵¹ « L'enseignement préparatoire de la gymnastique post-scolaire », in *Le Sport Suisse*, le 21 février 1940, p. 1.

¹⁵² « La préparation, la formation et l'éducation militaire de notre jeunesse », in *Le Sport Suisse*, le 4 septembre 1940, p. 1.

¹⁵³ « Notre préparation physique militaire », in *Le Sport Suisse*, le 11 septembre 1940, p. 1.

a. Débats

Les articles concernant le référendum sur l'instruction militaire préparatoire foisonnent à la fin de l'année 1940. Nombreux sont les journaux à informer leurs lecteurs sur le contenu de cette votation. Ils essaient de manière la plus objective possible d'exposer les différents enjeux du projet de loi qui avait « été approuvé par les Chambres fédérales en juin dernier, et contre lequel a été lancé un référendum qui a abouti ». Ainsi, la population helvétique sera appelée aux urnes le 1^{er} décembre¹⁵⁴.

Les partisans de la loi relèvent une lacune dans la forme ayant cours actuellement car un vide subsiste entre l'école et le service militaire. Ainsi, « les cours, étant facultatifs, sont suivis seulement par une élite » et de nombreuses personnes se présentent mal préparées à l'école de recrues. Il est donc nécessaire d'introduire un caractère obligatoire à cette formation. Cet article nous apprend encore un fait à retenir :

« À savoir que le vote de la loi n'a rien à faire avec la guerre actuelle. Cela ressort du fait que les études remontent à plusieurs années, et surtout que la nouvelle institution ne pourra exercer son plein effet qu'en 1943. En outre, tant que durera le service actif, l'autorité militaire pourra se passer d'appeler les jeunes gens de 19 ans au cours préparatoire »¹⁵⁵.

À l'approche de la votation, les journaux bourgeois appellent la population à voter pour l'obligation de l'instruction militaire préparatoire, estimant qu'elle « assurera la préparation de l'armée de demain ». Et argumentent que :

« Les événements ont démontré qu'un pays qui veut maintenir son indépendance ne peut compter que sur ses propres forces, sur la valeur de son armée, sur la préparation morale et physique de sa jeunesse ».

En essayant de calmer les craintes d'atteinte au fédéralisme et estimant que « la défense nationale est du ressort de la Confédération »¹⁵⁶. Les opposants eux :

¹⁵⁴ « Le scrutin fédéral du 1^{er} décembre », in *Gazette de Lausanne*, le 1 novembre 1940, p. 1.

¹⁵⁵ « L'instruction militaire préparatoire », in *Gazette de Lausanne*, le 24 octobre 1940, p. 4.

¹⁵⁶ « Appel au peuple vaudois », in *Gazette de Lausanne*, le 28 novembre 1940, p. 2.

« Reconnaissent la nécessité d'une meilleure préparation physique de la jeunesse. Mais ils veulent que cette préparation soit laissée à l'initiative privée, sous la surveillance des cantons. Ils pensent avoir des raisons de craindre que le projet [...] n'aboutisse à la formation de milices d'Etat à l'imitation de celles qui portent ailleurs des chemises brunes ou noires »¹⁵⁷.

Les initiateurs du projet tentent de jouer sur les doutes de la population en relevant que, depuis le début de la Seconde guerre mondiale, « neuf petits Etats neutres ont été [...] violés » et qu'il ne faut donc pas « hésiter à renforcer notre défense nationale ». En terminant par citer encore une fois en exemple ce valeureux pays qu'est la Finlande :

« La Finlande a démontré à quel point l'entraînement sportif de toute une nation peut suppléer à l'infériorité numérique de ses troupes ». Toutefois, « cette idée de militariser notre jeunesse dès la seizième année, soulève encore des résistances »¹⁵⁸.

D'autres peurs concernent la famille et la religion. On craint que l'enfant soit arraché des bras de leurs parents et à leur influence et l'Église ne veuille pas d'instruction le dimanche¹⁵⁹. Dans ces débats passionnés, nous remarquons aisément l'importante influence du contexte de guerre. La sauvegarde de l'indépendance du pays est souvent mise en avant et l'exemple des autres pays ayant été défaits à cause de leur soi-disant manque de préparation physique reviennent plus souvent qu'à leur tour. On essaie de se défaire de l'influence des pays fascistes voisins qui ont militarisé leur jeunesse en affirmant que l'instruction prémilitaire est une tradition nationale et qu'elle a cours depuis bien avant l'avènement d'Hitler ou de Mussolini. On se défend de vouloir inculquer une éducation morale unitaire aux jeunes gens et garantit une indépendance des cantons. Il n'en est pas moins que la décision finale revient au peuple et à lui seul.

La *Revue Militaire Suisse* publie également un article concernant la votation de décembre 1940. Il dresse tout d'abord l'historique de l'instruction militaire préparatoire avant de

¹⁵⁷ « Gymnastique fédérale », in *Gazette de Lausanne*, le 11 septembre 1940, p. 1.

¹⁵⁸ « Lettres parlementaires », in *Gazette de Lausanne*, le 5 juin 1940, p. 1.

¹⁵⁹ « L'instruction militaire préparatoire », in *Gazette de Lausanne*, le 27 novembre 1940, p. 1.

s'atteler à la défense du projet de loi. L'officier tenant la plume affirme qu'il faut modifier le système à plus d'un titre :

« La tactique moderne, le perfectionnement et la spécialisation de l'armement, la motorisation, ont créé des exigences nouvelles, et l'école de recrues ne peut former des cadres et des troupes aptes au service actif que si chaque recrue entre au service avec une préparation sérieuse ».

Il va jusqu'à soulever l'urgence de la situation et déplore qu'on ait pu récolter autant de signatures contre un projet semblant pourtant indispensable à ses yeux. Le tout retardant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi dans un moment précaire¹⁶⁰. Le journaliste militaire s'emploie à discréditer les arguments des référendaires. Ainsi, selon lui :

« La lecture attentive du message du Conseil fédéral démontre donc que l'initiative privée et le fédéralisme sont amplement sauvegardés et que les craintes des opposants ne se justifient pas »¹⁶¹.

Il continue en soulignant l'importance d'une « unification rigoureuse de l'enseignement » afin qu'il soit la même partout. C'est donc bien à la Confédération qu'en revient la planification. Il se justifie en disant qu'une trop grande autonomie des cantons et un pouvoir central trop faible peuvent jouer un rôle néfaste « dans le domaine de la défense nationale ». Le major allant jusqu'à prétendre que :

« Le fédéralisme, en matière militaire, a été, dans l'histoire de la Suisse, la cause de tous les abandons, de tous les renoncements, de toutes les humiliations »¹⁶².

De plus, la *Revue Militaire Suisse* va répondre directement à la *Gazette de Lausanne* qui avait rédigé dans ses travées des craintes de voir se former des jeunesses militarisées à l'image de celles de l'Allemagne et de l'Italie. En ajoutant même qu'on pouvait « avoir des raisons de penser que ces jeunesses ne seront pas seulement instruites à mouvoir leurs bras et leurs jambes, mais drillées à une certaine conception unitaire de la patrie ». L'officier va alors

¹⁶⁰ Major DE V. « L'instruction militaire préparatoire », in *Revue Militaire Suisse*, Band 85, Heft 10, 1940, p. 423.

¹⁶¹ *Ibidem*, p. 424.

¹⁶² Major DE V., *op. cit.*, p. 426.

s'appuyer sur des statistiques pour descendre en flèche cette trouvaille de ses adversaires. En effet, il explique que 40'000 jeunes gens volontaires se sont présentés à l'enseignement préparatoire de la gymnastique, le tir et les cours avec armes, donc un total d'un million trois cent vingt mille élèves depuis 1907. Il s'exclame alors que :

« Personne ne peut prétendre que cette instruction a abouti à la formation de milices d'État à l'imitation des chemises brunes ou noires ! »¹⁶³.

Le projet de loi n'est aucunement inspiré du totalitarisme mais découle du « perfectionnement nécessaire d'une tradition bien authentiquement suisse ». Enfin, il termine cet article en s'octroyant le soutien de l'Église pour calmer les doutes des croyants et capitalise sur le contexte de guerre :

« Considérons, surtout, les exemples de la guerre actuelle qui sont tragiquement instructifs : la résistance de la Finlande grâce au tir et à l'entraînement physique, la défaite de la France, causée en grande partie, d'après les journaux français, par le manque de préparation au tir et l'inaptitude à la marche de l'infanterie. L'infanterie allemande, par contre, est entrée au combat après plusieurs journées de marches forcées de 50 km en moyenne »¹⁶⁴.

De son côté, le président du comité d'acceptation et membre du Comité central de la Société Fédérale de Gymnastique s'exprime par l'intermédiaire du *Journal de Genève* et tente une autre approche afin de convaincre le peuple suisse de voter oui au scrutin du 1^{er} décembre. Il joue sur le sentiment de responsabilité qui doit les habiter à l'approche de cette échéance capitale, tout en rassurant qu'il ne s'agit nullement d'embrigadement de la jeunesse :

« Nous tenons, d'autre part, à préciser qu'en aucune nation l'on ne soumettrait au verdict populaire une question de cette importance, et que le peuple suisse – conscient de ce privilège – se doit de voter unanimement oui les 30 novembre et le 1^{er} décembre prochains ».

¹⁶³ Major DE V., *op. cit.*, p. 427.

¹⁶⁴ *Ibidem*, p. 428.

Le journaliste va jusqu'à prétendre que le résultat de cette votation est suivie avec attention par nos pays voisins et qu'il indiquera si oui ou non nous sommes encore prêts à nous défendre¹⁶⁵. Le journal lui-même exprime aussi son avis par l'intermédiaire d'un de ses journalistes et estime que « le référendum dépasse son but » et que le projet de loi prend déjà en compte les oppositions des opposants. Et de conclure :

« Il nous paraît peu probable que le peuple repousse un projet de loi en faveur duquel les grandes associations militaires et sportives se sont prononcées. Avant tout, il s'agit de former une jeunesse physiquement forte. L'exemple de la Finlande n'est pas si lointain pour ne pas nous donner à réfléchir »¹⁶⁶.

Dans une autre édition, ce même journal va jusqu'à reprocher à une majorité des jeunes helvètes ne s'abstrayant pas au cours facultatif de causer « un préjudice à la nation tout entière en diminuant sa vitalité et en affaiblissant la résistance de l'armée ». Le *Journal de Genève* s'emploie, comme les autres journaux bourgeois, à contrecarrer les arguments des opposants et à souligner la nécessité de rendre obligatoire une telle formation malgré la légère perte de liberté individuelle qu'y en découle. L'intérêt national l'exige¹⁶⁷. Bien sûr, peu nombreux sont ceux qui remettent en cause le côté militaire de la loi dans ce contexte de guerre sous peine d'être taxé d'antimilitariste. Les opposants se concentrent plutôt sur des arguments « d'ordre fédéraliste, moral et éducatif »¹⁶⁸.

En considérant cette couverture médiatique importante, nous remarquons aisément que la presse bourgeoise soutient unanimement la formation prémilitaire obligatoire. Malgré tout, cette dernière publie aussi dans ses pages les avis des contradicteurs. Il ressort de ce débat passionné deux arguments sur lesquels les deux parties se déchirent le plus, le rôle de la Confédération et l'étatisation de la jeunesse. Les initiateurs de la loi justifient alors leur texte en assurant premièrement que la gestation de la loi a débuté avant l'avènement du nazisme et n'est donc nullement inspirée des jeunesses fascistes. Deuxièmement, ils expliquent qu'une ingérence de la Confédération dans les affaires cantonales est indispensable au vu du contexte car l'organisation de 1874 avait déjà demandé aux cantons de s'occuper de l'obligation de la

¹⁶⁵ « Pour l'instruction militaire préparatoire », in *Journal de Genève*, le 9 novembre 1940, p. 3.

¹⁶⁶ « L'instruction militaire préparatoire », in *Journal de Genève*, le 18 septembre 1940, p. 1.

¹⁶⁷ « La préparation militaire de la jeunesse », in *Journal de Genève*, le 20 octobre 1940, p. 1.

¹⁶⁸ « La préparation militaire et ses adversaires », in *Journal de Genève*, le 14 novembre 1940, p. 1.

formation militaire. Et ils n'avaient pas démontré une forte assiduité à le faire... Une fois les débats clos, tous les regards se tournent vers le jour du scrutin et de son couperet final.

b. Résultats

La presse suisse est en ébullition au lendemain du rejet de la loi sur l'instruction militaire obligatoire. Le *Journal de Genève* et la *Gazette de Lausanne* en publient les résultats :

Résultats du scrutin du 1^{er} décembre 1940

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>
Berne	50'277	55'815
Zürich	79'186	60'322
Lucerne	13'022	22'492
Uri	1'548	3'953
Schwytz	2'502	8'456
Obwald	586	2'928
Nidwald	779	2'485
Glaris	3'357	3'919
Zoug	1'947	4'109
Fribourg	6'149	16'001
Soleure	14'242	13'358
Bâle-Ville	17'908	9'951
Bâle-Campagne	9'132	7'195
Schaffhouse	6'929	6'083
Appenzell RE	3'276	6'741
Appenzell RI	254	2'325
Saint-Gall	19'979	37'763
Grisons	8'361	13'118
Argovie	31'727	31'961
Thurgovie	13'416	16'502
Tessin	7'156	10'384
Vaud	23'876	56'868
Valais	7'492	14'650
Neuchâtel	6'154	9'878
Genève	13'538	12'695
<i>Totaux</i>	342'838	429'952

Figure 3

La participation s'élève à 60%¹⁶⁹. Nous pouvons facilement observer sur le tableau ci-dessus que l'issue de la votation est relativement nette au point que le journal lausannois parle d'un « plébiscite ». En effet, seuls six cantons sur vingt-cinq l'ont acceptée et le pourcentage de votes en faveur du projet n'affiche pas plus de 45%. Dans les grandes lignes, les grandes villes se sont prononcées pour le projet de loi tandis que les cantons campagnards l'ont refusée. Les réactions à chaud ne manquent pas. Ainsi, dans sa rubrique « Dernières dépêches », la *Gazette de Lausanne* donne ses premières impressions et tente, de prime à bord, de calmer les esprits en assurant que « le résultat du plébiscite de dimanche n'affecte en aucune mesure la volonté défensive du peuple suisse ». En ce jour, on cherche surtout à trouver des justifications à la défaite mortifiante et pour le moins surprenante de la formation paramilitaire de la jeunesse. Les grands partis et chefs politiques ayant acclamé à l'unanimité cette réforme et la confrontation semblant largement inégale. La gazette vaudoise poursuit donc son discours en expliquant que la sanction ne s'adresse pas à la gymnastique mais bien à l'immixtion de la Confédération dans des affaires cantonales, tout en ajoutant que les opposants ne sont pas de mauvais patriotes. Cet appel aux urnes avait également un goût particulier puisqu'il était le premier depuis le début de la guerre¹⁷⁰. Les citoyens suisses avaient alors l'envie pressante d'exprimer leur mécontentement comme l'avait pressenti ce même quotidien en septembre dernier :

« Il est toujours hasardeux de préjuger du sentiment populaire. Sans vouloir donner ici un pronostic, il est tout au moins permis de constater que le moment psychologique n'est pas favorable à l'acceptation d'une loi fédérale. Après une longue contrainte, le citoyen retrouve pour quelques instants la plénitude de sa liberté personnelle. Il sera nécessairement tenté de faire acte d'indépendance. Il répondra à sa manière au silence qui lui a été imposé et se souviendra certainement qu'on l'a frustré du droit de dire son mot sur le paiement des frais de mobilisation »¹⁷¹.

La *Gazette de Lausanne* affiche toutefois une pointe d'amertume suite au dépouillement des votes et reproche à ses concitoyens un manque de sacrifices dans ces temps difficiles :

¹⁶⁹ « Résultats du scrutin », in *Journal de Genève*, le 3 décembre 1940, p. 2.

¹⁷⁰ « Par 429952 non contre 342838 oui, la loi fédérale sur l'instruction militaire préparatoire est repoussée », in *Gazette de Lausanne*, le 2 décembre 1940, p. 4.

¹⁷¹ « Gymnastique Fédérale », in *Gazette de Lausanne*, le 11 septembre 1940, p. 1.

« Il n'en reste pas moins que ce scrutin révèle un certain affaïssement civique et des sentiments de méfiance à l'égard des autorités fédérales, qui sont des phénomènes fâcheux en un temps où, plus que jamais, le pays a besoin de cohésion morale. Il indique aussi qu'une partie de notre peuple n'a pas encore compris la signification de la terrible époque où nous devons vivre et où les peuples veulent rester libres doivent consentir tous les sacrifices nécessaires au perfectionnement de leur force défensive »¹⁷².

Les éditions du surlendemain de la votation s'emploient surtout à établir des revues de la presse nationale. Autant le *Journal de Genève* que la *Gazette de Lausanne* s'y attèlent. Nous pouvons ainsi en ressortir de nouveaux éléments expliquant le refus de dimanche dernier. Des facteurs économiques sont relevés par la *Berner Tagblatt* et le *Basler Nachrichten*, notamment « le renchérissement des prix » et « la répartition des charges financières de la guerre » pour laquelle le peuple n'avait pas été consulté. Les citoyens helvétiques auraient ainsi voulu exprimer leur « mauvaise humeur ». Pour d'autres, l'échec est dû à un flou dans le texte proposé, ce dernier ayant été mal rédigé¹⁷³. D'autres encore estiment que les milieux religieux craignaient « malgré toutes les assurances données, que les cours eussent lieu le dimanche matin et portassent atteinte à la sanctification de ce jour » et que les agriculteurs redoutaient de perdre leur main-d'œuvre. De plus, l'argument de la défense nationale n'a de loin pas convaincu la majorité des votants, la loi ne pouvant « déployer ses effets qu'en 1943. Or, peut-on reprocher au peuple d'espérer que la guerre sera terminée à ce moment-là »¹⁷⁴? Pour finir, une raison a pesé de tout son poids sur ce scrutin, à savoir :

« La crainte que la loi ne fût le début d'une étatisation de la jeunesse suisse d'après certains modèles étrangers »¹⁷⁵.

Avec ce puissant échec, l'éducation physique perd une bataille mais parviendra à se relever pour triompher. En effet, moins d'une année après cette votation, un *Office fédéral du sport* est créé par le Général Guisan et l'*École fédérale de gymnastique et de sports* de Macolin voit

¹⁷² « Par 429952 non contre 342838 oui, la loi fédérale sur l'instruction militaire préparatoire est repoussée », in *Gazette de Lausanne*, le 2 décembre 1940, p. 4.

¹⁷³ « Le rejet de la loi sur l'instruction militaire préparatoire », in *Journal de Genève*, le 4 décembre 1940, p. 1.

¹⁷⁴ « Scrutins négatifs », in *Journal de Genève*, le 3 décembre 1940, p. 1.

¹⁷⁵ « Le plébiscite du 1^{er} décembre », in *Gazette de Lausanne*, le 3 décembre 1940, p. 2.

le jour en 1944¹⁷⁶. La formation sportive ne cessera de se développer pour assister enfin en 1972 au rattachement du sport à l'éducation au détriment de la défense nationale¹⁷⁷. La Confédération exigera alors un minimum de trois heures d'éducation physique par semaine pour tous les élèves et les apprentis. « La même année, l'organisation Jeunesse+Sport a remplacé l'instruction militaire préparatoire »¹⁷⁸ et continue encore aujourd'hui d'offrir la possibilité à des jeunes filles et garçons âgés de 10 à 20 ans de pratiquer des activités sportives de toutes sortes¹⁷⁹.

¹⁷⁶ BURGNER Louis, *L'éducation physique en Suisse : histoire et situation actuelle*, op. cit., p. 40.

¹⁷⁷ *Ibidem*, p. 55.

¹⁷⁸ BUSSARD Jean-Claude, « Éducation physique » in *Dictionnaire historique de la Suisse*, URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10422.php>, consulté le 09.10.2014.

¹⁷⁹ FURRER Max Edwin, « Instruction militaire préparatoire », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16332.php>, consulté le 10.10.2014.

Conclusion

L'identité de l'éducation physique suisse est intimement liée au contexte dans laquelle elle se construit. Comme nous en avons longuement discuté dans le précédent travail, elle subit de plein fouet l'époque dans laquelle elle vit. Ainsi, en 1874, elle connaît ses premiers soubresauts officiels avec la loi sur l'*Organisation militaire* en réaction à la puissance de la Prusse. L'éducation physique fait alors partie intégrante de l'instruction préparatoire et s'organise donc, à la base, pour des raisons militaires. Puis, elle évoluera au cours du XX^{ème} siècle. Tout d'abord avec la loi militaire de 1907 et ses *Ordonnances* de 1909 et 1928, dans un contexte de renouveau et de besoin de liberté suite à la Grande Guerre. Les femmes et les jeunes font alors progressivement leur entrée dans le monde du sport. Toutefois, cette euphorie sera stoppée nette par la crise économique de 1929 et la situation se dégradera de manière précipitée. La montée des extrémismes, l'Allemagne hitlérienne et l'Italie mussolinienne en tête, joueront un rôle d'épouvantail dans l'évolution de la gymnastique scolaire. La pression exercée par le climat délétère de jadis amènera le gouvernement helvétique à introduire une obligation concernant la participation au cours de formation paramilitaire. Les projets des politiques de notre pays seront rapidement contrecarrés par un référendum populaire lancé par des milieux religieux qui, contre toute attente, triomphera. Ce résultat n'arrêtera en rien l'évolution effrénée des pratiques sportives, en témoigne la création de l'*École fédérale de gymnastique et de sports* de Macolin en 1944. Il faudra cependant patienter plus de trente ans pour voir les textes législatifs être modifiés. Ainsi, en 1972, un minimum de trois heures hebdomadaires d'éducation physique est exigé dans les écoles par la Confédération et le mouvement J+S remplace l'instruction militaire préparatoire. Malgré tout, aujourd'hui encore, le Département fédéral s'occupant de la défense de notre pays et également celui qui gère les affaires sportives. Ainsi, excepté une petite période, le sport et l'armée ont toujours été associés.

Mais que pouvons-nous conclure donc des recherches effectuées dans notre analyse par rapport aux nombreuses interrogations posées dans l'entame de ce travail ? Le militaire serait-il l'unique cause de l'expansion des activités corporelles ? Nous avons vu qu'il tenait une place de choix dans ses débuts et sa mise en place mais qu'elles parvenaient à s'en détacher progressivement une fois la Seconde guerre mondiale terminée. La Suisse a été indirectement influencée par les pays européens durant l'Entre-deux-guerres. En effet, les tentations d'imiter les jeunesses étatisées étaient abondantes et la frontière pour y arriver plus que poreuse.

Certaines personnalités proposaient même publiquement de leur emboîter le pas. « *Cette connotation cependant ne s'est pas imposée en Suisse à l'échelle nationale, mais elle n'est pas étrangère à l'esprit des sociétés de gymnastique à certaines époques* »¹⁸⁰. La méfiance concernant ces régimes étaient alors bien trop élevée, et plus la guerre approchait, plus on s'éloignait du modèle totalitaire, comme le prouve le scrutin du 1^{er} décembre 1940. Les politiques ont tenté de jouer sur les craintes des citoyens helvétiques pour les convaincre d'accepter le projet de loi. Ils avançaient sans cesse le motif de défense nationale et de jeunesse robuste pour arriver à leur fin et s'immiscer dans les affaires cantonales. Il fallait montrer à nos voisins notre envie d'indépendance. Le refus de la population suisse ne traduit pourtant pas un manque de patriotisme ou un abandon de la défense du pays, mais plutôt une volonté d'accentuer son indépendance et de poursuivre son histoire dans ses traditions les plus pures, c'est-à-dire le fédéralisme. Et malgré quelques indices pouvant supposer un début de militarisation de la jeunesse en Suisse comme par exemple le fait qu'une grande majorité des dirigeants du sport suisse portait à cette époque un grade militaire d'officier, « *l'influence de l'armée sur l'instruction publique ne conduit cependant jamais à une véritable dérive militariste. Le système fédéraliste du pays, avec sa répartition des pouvoirs, et la maturité civique des acteurs concernés agissent comme autant de garde-fous empêchant une mainmise totale de l'armée sur l'Ecole* »¹⁸¹.

¹⁸⁰ HELLER Geneviève, *op. cit.*, p. 211.

¹⁸¹ BUSSARD Jean-Claude, *op. cit.*, p. 81.

Bibliographie

Source primaire

BURGENER Louis, *La Confédération suisse et l'Éducation physique : textes et documents 1868-1962 et situation actuelle*, Berne, Dr. A. Wanger, 1962, 58 p.

Sources secondaires

Arbeitsgemeinschaft schweizerischer Sportredaktoren (bearbeitet und herausgegeben von der), *Sport im Wort: Chronik der Entwicklung des schweizerischen Sportpresse und der Sportberichterstattung in der Tagespresse*, Zürich, Druck Jean Frey AG, 1942, 79 p.

BOLLINGER Ernst, *La presse suisse : structure et diversité*, Berne, Herbert Lang, 1976, 327 p.

BURGENER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-De-Fonds, Imprimerie coopérative de la Chaux-De-Fonds, 1952, vol. 1, 285 p.

BURGENER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-De-Fonds, Imprimerie coopérative de la Chaux-De-Fonds, 1952, vol. 2, 705 p.

BURGENER Louis, *L'éducation physique en Suisse : histoire et situation actuelle*, Derendingen-Soleure, Éditions Habegger, 1974, vol. 1, 64 p. Paris, L'Harmattan, 2007, 323 p.

BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800-1930)*, Paris, L'Harmattan, 2007, 323 p.

DE COUBERTIN Pierre, *Pédagogie sportive : histoire des exercices sportifs, technique des exercices sportifs, action morale et sociale des exercices sportifs*, Librairie Philosophique J. Vrin, Paris, 1972, 157 p.

EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportschule Magglingen, 1944-1994: 50 Jahre im Dienst der Sportförderung*, Magglingen, Eidg. Sportschule Magglingen, 1994, 230 p.

FAVRE Christian, *La Suisse face aux Jeux Olympiques de Berlin 1936 : un pays partagé entre la contestation et la sauvegarde de ses intérêts avec le IIIe Reich*, Fribourg, Université de Fribourg, 2004, 242 p.

HARTMANN Ernest, *Des moyens de propagande pour le développement plus intense des exercices physiques en vue de la défense nationale*, Lausanne, Impr. Geneux et Amstutz, 1915, 1 p.

HELLER Geneviève, « *Tiens-toi droit* » : *l'enfant à l'école primaire au 19^e siècle : espace, morale, santé : l'exemple vaudois*, Lausanne, Éditions d'en bas, 1979, 292 p.

JACCOUD Christophe et BUSSET Thomas (Sous la direction de), *Sports en formes: acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation*, Actes de la journée d'études « L'institutionnalisation du sport », Lausanne, Éditions Antipodes, 2001, 262 p.

JACCOUD Christophe, TISSOT Laurent et PEDRAZZINI Yves (sous la direction de), *Sports en Suisse: traditions, transitions et transformations*, Actes du colloque « Sports suisses, sports en Suisse », Lausanne, Éditions Antipodes, 2000, 245 p.

PIETH Fritz, *Sport in der Schweiz : Sein Weg in die Gegenwart*, Olten, Walter-Verlag, 1979, 340 p.

Société d'histoire du Canton de Fribourg, *Fribourg et l'État fédéral : intégration politique et sociale*, Colloque interdisciplinaire 17-18 avril 1998, Fribourg, Éditions Universitaires Fribourg Suisse, 1999, 429 p.

ROBENE Luc (sous la direction de), *Le sport et la guerre : XIXe et XXe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, 537 p.

TERRET Thierry, *Que sais-je ? Histoire du sport*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, 126 p.

ULMANN Jacques, *De la gymnastique aux sports modernes: histoire des doctrines de l'éducation physique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965, 409 p.

Encyclopédie en ligne

BUSSARD Jean-Claude, « Éducation physique », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10422.php>, consulté le 09.10.2014.

BUSSET Thomas et MARCACCI Marco, « Sports », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16332.php>, consulté le 10.10.2014.

FURRER Max Edwin, « Instruction militaire préparatoire », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16332.php>, consulté le 10.10.2014.

MARCACCI Marco, « Gymnastique », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16333.php>, consulté le 10.10.2014.

Encyclopédies papiers

LAROUSSE Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, Administration du grand dictionnaire universel, Paris, 1875, Tome 8 et 14.

Périodiques

BUCHER Walter, « Manuel 1 : éclairages théoriques, brochure 1 : Eclairages théoriques, enjeux pour la pratique » in *Education physique*, Berne, 1998, Commission fédérale de sport, 131 p.

Revue militaire suisse, Organe des officiers de la Suisse francophone, Lausanne, 1926-1940.

Journal de Genève, Genève, 1925-1940.

Gazette de Lausanne, Lausanne, 1926-1940.

Le Sport suisse, Genève, 1933-1940.

Web

WUST Marie-Claude, *Historique de la Revue Militaire Suisse*, tiré de <http://www.revuemilitairesuisse.ch/fr/accueil/historique/>, consulté le 27.10.2014.

Image

Figure 1 : Junod, « La préparation militaire de la jeunesse en Suisse », in *Revue Militaire Suisse*, Band 82, Heft 5, 1937, pp. 248-249.

Figure 2 : BURGENER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-De-Fonds, Imprimerie coopérative de la Chaux-De-Fonds, 1952, vol. 2, p. 362.

Figure 3 : « Résultats du scrutin », in *Journal de Genève*, le 03 décembre 1940, p. 2.